6

OBSERVATIONS

DE M. BERGASSE,

SUR UN ECRIT DU DOCTEUR *MESMER*,

Ayant pour titre : *Lettre de l'Inventeur du Magnétiſme-Animal à l'Auteur des Réflexions Préliminaires.*

Beneficia eò uſquè læta ſunt, dùm exſolvi poſſunt; ubì multùm antevenere, odium pariunt. *Tacit.*

A LONDRES,

1785.

OBSERVATIONS

De M. Bergasse, sur un Ecrit du Docteur Mesmer, ayant pour titre : Lettre de l'Inventeur du Magnétisme-Animal, à l'Auteur des *Réflexions préliminaires.*

Le Docteur Mesmer vient de quitter la France pour se rendre en Angleterre. Avant que de quitter la France, il s'est occupé de rédiger avec quelques-uns de ses Elèves, un Libelle diffamatoire, contre les personnes qui jusques à présent ont le plus efficacement travaillé à l'accroissement de sa fortune & de sa renommée.

Je suis compté parmi ces personnes, & je me trouve singulièrement maltraité dans ce Libelle qu'on a jugé à propos de répandre avec une grande profusion à Paris, dans les Provinces & par tout où, graces à mes soins, le nom du Docteur Mesmer a été porté.

Il m'importe d'empêcher l'effet qu'une telle diffamation doit produire. Je vis dans une solitude presqu'entière. Ma santé faible & chancelante ne m'a pas permis d'étendre mes relations. Ainsi peu de gens connoissent mon caractère & mes principes. Ainsi beaucoup de gens pourroient recueillir comme vraies, ou du moins comme vraisemblables, les imputations que me fait le Docteur Mesmer.

Il faut donc que je parle. Pour le faire avec

ſuccès, j'ai beſoin de rendre compte de mes relations avec lui, depuis l'inſtant où j'ai confié à ſes ſoins le rétabliſſement de ma ſanté, juſqu'à l'inſtant où il devient convenable à ſes projets de déchirer ma réputation qui, je ne ſais pourquoi, l'importune.

J'écarterai de mon récit beaucoup de faits que je ne puis rendre publics, ſans ajouter d'une part à l'opinion, aſſez honorable pour moi, qu'ont de ma manière ordinaire d'agir les perſonnes qui me connoiſſent, mais, d'autre part, ſans nuire au Docteur Meſmer, plus qu'il n'eſt néceſſaire à mon apologie.

Mon récit achevé, j'examinerai la valeur des imputations que me fait le Docteur Meſmer. Il eſt des momens dans le cours de notre vie, où emportés par des paſſions violentes, nous nous ſéparons, pour ainſi dire de notre caractère, & où dans le délire cruel auquel nous obéiſſons, nous devenons capables des plus triſtes & quelquefois des plus noirs égaremens. Je voudrois bien ne pas rendre odieux le Docteur Meſmer. Je ſouhaite qu'on penſe, après m'avoir lu, qu'il étoit dans un des momens pénibles dont je parle ici, lorſqu'il a fait procéder à la rédaction de ſon Libelle, & qu'on ne regarde pas comme l'ouvrage médité de ſon eſprit, une production ſi honteuſe.

Je ſuis entré chez le Docteur Meſmer dans le courant du mois d'Avril 1781. Malade depuis mon enfance, il y avoit cinq ans qu'ayant renoncé à toute eſpéce d'occupation, je voyageois pour recouvrer ma ſanté perdue, lorſ-

qu'on me fit lire un Mémoire du Docteur Mesmer sur le Magnétisme animal. Je ne trouvai rien d'impossible dans les assertions que ce Mémoire renferme; &, sur le récit des cures, qu'on me dit avoir été opérées par son Auteur, je me déterminai à me mettre entre ses mains.

Le Docteur Mesmer, en m'admettant chez lui, m'annonça qu'en très-peu de temps il espéroit que ma santé seroit rétablie, & me prévint que l'usage étoit de lui payer ses soins à raison de dix louis par mois: j'ai payé ces dix louis pendant six mois (1).

Quelques jours avant que je fusse compté au nombre des malades du Docteur Mesmer, il avoit renoncé aux offres brillantes que lui avoit faites, au nom du Gouvernement, M. le Comte de Maurepas, pour l'engager à former des Eléves dans ce qu'il appelloit sa *Doctrine*. Le Docteur Mesmer n'avoit pas trouvé ces offres dignes du présent qu'il vouloit faire à l'Humanité, & il avoit déclaré qu'au bout de quelques mois, il quitteroit la France pour porter sa découverte chez une Nation plus généreuse.

Cependant les Médecins & les Journalistes qui, je ne sais pourquoi, leur étoient dévoués, répandoient à pleines mains le ridicule sur le Docteur Mesmer. Chaque jour voyoit éclore

---

(1) Je ferai quelquefois dans ce Mémoire des remarques de ce genre, parce que le Docteur Mesmer dans son Libelle, pour se dispenser des procédés honnêtes auxquels je devois m'attendre de sa part, donne à entendre, en plus d'un endroit, que je suis avec lui dans le cas de la reconnoissance.

un pamphlet, ou une annecdote peu honorable pour lui; &, il faut l'avouer, ſa conduite ne devoit pas toujours le mettre à l'abri des plaiſanteries, bonnes ou mauvaiſes, & des imputations plus ou moins ſérieuſes de ſes ennemis.

Le Docteur Meſmer me pria de prendre la plume pour le défendre; j'héſitai quelque-temps. Enfin, ſur ſes ſollicitations réitérées, j'écrivis, &, vers la fin de Juillet 1781, je publiai ſur ſes querelles avec les Médecins ſes confrères, un petit Ouvrage intitulé: *Lettre d'un Médecin de la Faculté de Paris, à un Médecin de la Faculté de Londres, &c.* Cette Brochure eut du ſuccès & même beaucoup de ſuccès. Les Feuilles périodiques en parlèrent avec éloge; &, ſans trop s'inquiéter du fond des queſtions que j'y traitois, & du Docteur Meſmer qui en étoient l'objet, elles s'exprimèrent dans les termes les plus favorables, ſur la manière dont elle étoit écrite.

Le Docteur Meſmer trouva mauvais que les Feuilles périodiques euſſent ainſi parlé de mon œuvre; il prétendit que, lorſqu'il s'agiſſoit du Magnétiſme-Animal, on ne devoit jamais parler que de lui, & dans les accès de ſon étrange jalouſie, il m'adreſſa quelques propos durs qui me dégoutèrent pour long-temps de la fantaiſie de me mêler de ſes affaires.

Dans le mois d'Août de la même année 1781, le Docteur Meſmer eut envie de faire un Voyage aux Eaux de Spa; il devoit y reſter trois jours & en employer environ huit à parcourir une partie de la Flandre: il me propoſa

de l'accompagner, m'assurant que ce voyage hâteroit considérablement les progrès, jusqu'alors un peu lents, que j'avois faits vers la santé. Je le crus, & nous partimes avec une troisiéme personne, M. Kornmann, l'un de ses malades, dont il sera peut-être quelquefois question dans ce Mémoire : nous fumes environ quinze jours à faire la route que nous avions projettée, & je revins à Paris avec mes compagnons de voyage, dans un état absolument semblable à celui où je me trouvois quand j'en étois parti.

Il n'est pas inutile de dire ici, que j'avois fait imprimer à mes frais ma brochure contre les Médecins ; que l'impression m'en a coûté environ 30 louis, & que le quart de cette somme m'est à peine rentré. On se doute bien d'ailleurs que ce n'est pas aux dépens du Docteur Mesmer que j'ai voyagé, tant à Spa qu'en Flandre : je continue.

Depuis mon voyage à Spa, j'ai resté environ un an à Paris au traitement du Docteur Mesmer, ne m'occupant uniquement que de ma santé & de mes affaires personnelles, décidé par tout ce que je voyois autour de moi, à demeurer absolument étranger aux querelles dans lesquelles pouvoit être entraîné l'Auteur du Magnétisme, & attendant paisiblement avec la multitude, le moment où cette découverte singulière deviendroit publique.

Tout le monde a connu les relations du Docteur Mesmer avec le Docteur d'Eslon : tout le monde a su comment ces relations ont fini.

Le Docteur d'Eslon avoit le premier célébré

les effets du Magnétiſme en France ; il les avoit annoncés à la Faculté de Paris , dont il étoit membre , de la manière la plus avantageuſe pour le Docteur Meſmer. La Faculté , par des motifs qu'il ne s'agit pas d'apprécier ici , loin d'accueillir le Docteur d'Eſlon , avoit porté contre lui un Décret , par lequel elle le ſuſpendoit de toutes ſes fonctions Doctorales , ſi , dans un eſpace de temps déterminé , il ne revenoit pas à des opinions plus ſaines que celles qu'il avoit adoptées.

Pour que ce décret eût force de loi , il falloit que la Faculté le confirmât dans deux de ſes aſſemblées. Une aſſemblée avoit été déjà tenue , & le décret avoit été approuvé ; reſtoit à tenir une troiſiéme Aſſemblée. Le Docteur Meſmer preſſoit le Docteur d'Eſlon de la demander , & leur projet commun étoit , autant que je puis m'en reſſouvenir , d'appeller de la confirmation du décret au Parlement , où ſans doute on eût plaidé avec le plus grand éclat la cauſe du Magnétiſme contre la Faculté.

Le Docteur d'Eſlon ne refuſoit pas de paroître une troiſiéme fois dans le ſein de ſa compagnie pour ſubir ſon jugement ; mais il n'auroit voulu s'y montrer que comme poſſédant la Doctrine & la découverte du Magnétiſme-Animal & en conſéquence il preſſoit ſouvent le Docteur Meſmer de l'avouer pour ſon diſciple & de lui révéler l'une & l'autre.

Cet état de choſes dura juſqu'à la fin de Juillet 1782 ; à cette époque le Docteur Meſmer forma de nouveau le deſſein de ſe rendre aux Eaux de Spa , decidé à y ſéjourner environ trois

mois, pour ſe diſtraire, diſoit-il, des chagrins de toute eſpéce qu'on lui avoit fait éprouver en France.

Avant ſon départ, il fut convenu que, pendant ſon ſéjour à Spa, le Docteur d'Eſlon demanderoit la troiſiéme aſſemblée dont je viens de parler, & que, ſi la Faculté perſiſtoit dans ſon décret contre lui, il feroit ſoudain appel de ce décret au Parlement.

Le Magnétiſme avoit amélioré ma ſanté; mais ma guériſon étoit encore éloignée, & une circonſtance impérieuſe me retenoit à Paris.

J'étois alors chargé auprès du Miniſtère d'une affaire qui intéreſſoit tout le commerce du Royaume, & qui pouvoit influer par ſon mauvais ſuccès ſur le ſort d'une portion conſidérable de ma famille. Cette affaire exigeoit ma préſence dans la Capitale, & je craignois que, ſi je m'en éloignois au moment de ſa déciſion, le parti qu'on prendroit ne me fût pas favorable.

On m'avoit aſſuré que le Docteur d'Eſlon étoit inſtruit de la Doctrine & des procédés du Docteur Meſmer, & qu'immédiatement après le départ de celui-ci, il auroit un traitement où il recevroit des malades. On va voir qu'au moins juſqu'à un certain point on ne m'avoit pas trompé. Je m'adreſſai au Docteur Meſmer, pour être certain de la vérité de ce fait, & je lui expoſai les circonſtances dans leſquelles je me trouvois. Le Docteur Meſmer me dit que le fait étoit faux; qu'il ne laiſſoit aucun ſucceſſeur à Paris; & que, ſi j'aimais ma ſanté, je n'avois rien de mieux à faire que de le ſuivre une ſeconde fois aux eaux de Spa, avec

quelques-uns de ſes malades qui l'y accompagnoient. Je crus le Docteur Meſmer ; &, après avoir mis ordre, tant bien que mal, à mes affaires, j'allai le rejoindre à Spa.

Environ trois ſemaines après mon arrivée à Spa, un ami du Docteur d'Eſlon écrivit au Docteur Meſmer, une lettre par laquelle il lui apprenoit que le Docteur d'Eſlon avoit comparu devant ſa Faculté ; qu'il y avoit défendu avec beaucoup de fermeté la cauſe du Magnétiſme-Animal ; que, pour donner plus de valeur à ce qu'il diſoit, il s'y étoit annoncé comme ayant lui-même fait des cures par le Magnétiſme-Animal ; que ſa Faculté ne l'ayant pas mieux accueilli cette troiſiéme fois que les deux premières, il avoit enfin appellé, ſuivant leur convention, de ſon décret au Parlement, & qu'en attendant qu'il fût ſtatué définitivement ſur ſa conteſtation, avec ſa compagnie, il avoit ouvert un traitement où ſe rendoit tous les jours un grand nombre de malades.

La Lettre étoit accompagnée du diſcours du Docteur d'Eſlon à ſa Faculté.

Le paquet qui contenoit la lettre & le diſcours, fut ouvert dans une maiſon où étoient raſſemblés quelques malades du Docteur Meſmer : on me pria de faire la lecture des deux piéces. Je les lus avec beaucoup de tranquillité ; je fus ſurpris, avant la fin de la lecture, d'entendre le Docteur Meſmer s'écrier qu'il étoit ruiné, perdu pour jamais ; que le Docteur d'Eſlon avoit manqué à tous ſes engagemens avec lui ; qu'il étoit faux qu'il poſſédât la connoiſſance du Magnétiſme-Animal ; qu'il en impoſoit au Public

par quelques procédés qu'il lui avoit dérobés; mais que ce qu'il y avoit d'affreux, c'eſt que, pouvant produire des effets avec ces procédés, il ſe feroit sûrement un grand nombre de partiſans, tandis que lui, Docteur Meſmer, Auteur d'une Science nouvelle, immenſe par ſon étendue, ſeroit réduit à aller mourir dans quelque ſolitude obſcure, ſans fortune, ſans gloire & peut-être encore calomnié par l'homme qui venoit de le trahir.

Les perſonnes qui écoutoient le Docteur Meſmer, s'interreſsèrent vivement à ſa douleur, & proposèrent de prendre ſur le champ un parti déciſif contre le Docteur d'Eſlon. Moi ſeul, je demeurai calme & froid. Je repréſentai qu'il me paroiſſoit imprudent d'agir avant que d'avoir obtenu de la part du Docteur d'Eſlon, des éclairciſſemens qui peut-être le juſtifieroient; qu'il falloit lui écrire, écrire à l'ami du Docteur d'Eſlon, & ne ſe décider qu'après avoir reçu leurs réponſes.

Malheureuſement les réponſes qui furent tardives, ne ſatisfirent pas le Docteur Meſmer; & en effet elles ne devoient pas le ſatisfaire. Je trouvai les unes trop laconiques, les autres dures & peu convenables à la ſituation malheureuſe dans laquelle je le voyois jetté. Peut-être eût-on écrit différemment, ſi l'on eût été bien inſtruit de la manière dont le Docteur Meſmer étoit affecté. Quoi qu'il en ſoit, on écrivit de façon à l'aigrir davantage.

Alors toutes les perſonnes qui l'environnoient eurent recours à moi, & me preſsèrent de m'interreſſer à ſon ſort. Je déclarai qu'il m'étoit impoſſible de le faire. Je m'expliquai même très-

vivement ſur ce point avec Mme la Marquiſe de Fleury, qui m'en preſſoit plus que les autres. S'il faut tout dire, indépendamment de pluſieurs motifs particuliers, que je veux bien taire ici, je repréſentai qu'il m'étoit impoſſible de parler & d'écrire pour un homme qui, annonçant par-tout qu'il avoit une découverte, univerſellement & eſſentiellement utile à l'Humanité, en ſubordonnoit la deſtinée à l'intérêt de ſa gloire, ou, ce qui eſt pis encore, à l'intérêt de ſa fortune.

On combattit mon opinion en m'aſſurant que ſi juſqu'à préſent le Docteur Meſmer n'avoit pas publié ſa découverte, c'eſt que la vérité n'en devenoit certaine que par une foule d'expériences délicates, qui ne pouvoient être faites que par des hommes qui l'auroient vu long-temps pratiquer lui-même; qu'ainſi, avant tout, il lui falloit une école, & que c'étoit parce qu'il lui falloit une école, & qu'il n'avoit pas les fonds & l'autorité néceſſaires pour en établir une, qu'il étoit réduit à garder le ſilence ſur une choſe qu'il étoit plus empreſſé que perſonne de rendre publique.

Je fus ébloui par ces raiſons que depuis, la connoiſſance que j'ai acquiſe de la découverte du Docteur Meſmer m'a démontré être abſolument fauſſes; mais quoiqu'ébloui, je perſiſtois toujours à demeurer étranger aux querelles du Docteur Meſmer avec le Docteur d'Eſlon. Enfin on me peignit ſi ſouvent & d'une manière ſi forte la ſituation du Docteur Meſmer; moi-même, obéiſſant aux mouvemens de la pitié, toujours chez moi trop active, je le vis ſi abandonné, dans un délaiſſement ſi pénible

& ſi univerſel, d'ailleurs on me parla d'une manière ſi vraiſemblable des torts du Docteur d'Eſlon avec lui ; on répéta tant de fois que le Docteur d'Eſlon ne ſavoit rien, qu'il en impoſoit au Public, & que ſa conduite tendoit à priver l'Humanité de la connoiſſance d'une grande découverte, en faiſant périr de chagrin ſon auteur, que j'eus la foibleſſe de me laiſſer fléchir. Je promis, avec trop d'imprudence ſans doute, de défendre le Docteur Meſmer contre le Docteur d'Eſlon, & en même-temps d'aſſurer, autant qu'il dépendroit de moi, la fortune & la gloire du Docteur Meſmer, en le plaçant dans une ſituation, où il put, ſans inconvénient pour lui-même, rendre ſa découverte publique.

En conſéquence de mon imprudente promeſſe, je rédigeai, au nom du Docteur Meſmer, & d'après ſes idées, une Lettre au Doyen de la Faculté de Paris, où le Docteur Meſmer déſavouoit le Docteur d'Eſlon, comme s'étant dit fauſſement poſſeſſeur de la Doctrine & de la découverte du Magnétiſme Animal. En même-temps & par les conſeils de M. Kornmann, j'imaginai le plan d'une ſouſcription, ayant pour objet d'aſſurer la fortune du Docteur Meſmer, & de le mettre en état de *publier*, le plus-tôt poſſible, *ſa Doctrine & ſa découverte.*

La Souſcription devoit être compoſée de cent actions, à cent louis chacune ; les cent actions remplies & leur prix acquitté, le Docteur Meſmer devoit raſſembler ſes actionnaires & leur révéler le ſyſtême de ſes connoiſſances, dont ceux-ci pourroient diſpoſer enſuite comme d'une propriété à eux.

Le projet plut beaucoup au Docteur Mesmer; je lui déclarai d'ailleurs que mon intention étoit de ne me mêler de ses affaires, qu'autant qu'il l'adopteroit, n'entendant pas me faire le Ministre d'une Doctrine oculte; trouvant juste, que si cette Doctrine étoit utile, l'Auteur en fût recompensé; mais voulant essentiellement que, par la voie la plus courte, l'Humanité recueillît les avantages qu'il prétendoit devoir en résulter.

Je ne dois pas omettre ici un fait remarquable. Dans le cours des négociations employées pour m'engager à prendre la défense du Docteur Mesmer, j'avois eu avec lui plus d'une conférence sur sa situation. M. Kornmann, qui étoit comme moi aux Eaux de Spa, assistoit à ces conférences. Je me rappelle très-bien, que, ne comptant plus sur les espérances de fortune, qu'il avoit conçues autrefois pour lui-même de la révélation de sa découverte, le Docteur Mesmer nous disoit souvent que, si quelqu'un vouloit lui assurer trois mille livres de rentes viagères, il l'instruiroit volontiers de tout ce qu'il savoit. On imagine bien que nous n'étions pas gens à accepter une telle proposition; mais ceci prouve que, lorsque le Docteur Mesmer trouva bon de s'adresser à moi, au moment de la défection, ou vraie, ou prétendue du Docteur d'Eslon, il pouvoit en effet avoir besoin d'un appui.

Enfin, après trois mois d'absence nous revînmes à Paris. A mon arrivée dans cette ville, je trouvai quelques anciens malades ou amis du Docteur Mesmer, tels que M. le Bailli des

Barres, MM. de Puyſégur, le P. Gérard, &c. auxquels je communiquai mon plan de ſouſcription : ils l'approuvèrent ; je le rédigeai en conſequence ; & je le dépoſai chez Me Margantin, Notaire, avec le modéle d'un Acte particulier que chaque Souſcripteur devoit ſigner, portant promeſſe de payer à la première réquiſition, *une ſomme de 2400 liv. montant d'une des cent actions de la Souſcription ouverte pour mettre le Docteur Meſmer en état de publier ſa découverte* (1).

Au bout d'un mois, le Docteur Meſmer comptoit environ vingt Souſcripteurs, à la tête deſquels je me trouvai. Parmi ces Souſcripteurs étoit M. le Bailli des Barres, que ſes affaires appelloient à Malte, & qui déſiroit y porter la nouvelle découverte.

M. le Bailli des Barres étoit dans des circonſtances qui ne lui permettoient pas d'attendre que la ſouſcription fut remplie ; en conſéquence, il lui vint en idée de faire au Docteur Meſmer des offres particulières que nous concertames enſemble. Ces offres conſiſtoient à

---

(1) Voici l'Acte particulier dont il s'agit, tel qu'il a été ſigné chez Me Margantin, par les premiers Eléves du Docteur Meſmer :

« Nous ſouſſignés nous engageons à dépoſer, à la première réquiſition, entre les mains de Me Margantin, Notaire rue Saint-Honoré, la ſomme de deux mille quatre-cents livres pour une Action à prendre dans les cent qui doivent former le montant d'une ſouſcription qui a pour objet d'engager M. Meſmer à *publier ſa Découverte*, en lui fourniſſant les reſſources dont il a beſoin pour la rendre univerſellement utile : A Paris ce 10 Mars 1783 ».

assurer au Docteur Mesmer, durant la vie du Bailli des Barres, une rente viagère de mille écus, dont la première année seroit payée d'avance. Au moyen de cette rente viagère, le Docteur Mesmer devoit instruire de sa doctrine, sous la promesse du secret, le Bailli des Barres, & un Médecin au choix du Bailli des Barres.

Je fus chargé de négocier cette affaire auprès du Docteur Mesmer, & je m'en occupai d'autant plus volontiers que, celui-ci m'ayant assuré plusieurs fois que personne absolument ne possédoit le systême de ses connoissances, il me sembloit que je garantissois la possession de ce systême à l'Humanité, en faisant ensorte qu'il fût déposé en plusieurs mains.

Ma négociation fut longue; il me fallut vaincre des défiances & des craintes sans bornes. Enfin je réussis, & le Bailli des Barres & son Médecin, partirent pour Malte, instruits dans la Doctrine du Magnétisme-Animal. Depuis, & lorsque la souscription ouverte au profit du Docteur Mesmer a été à peu près remplie, il m'a fallu négocier de nouveau, pour faire affranchir le Bailli des Barres de son engagement.

Pendant que je m'occupois de toutes ces choses, un ami du Docteur d'Eslon travailloit auprès du Docteur Mesmer à opérer entr'eux une réconciliation qu'on croyoit nécessaire à la prospérité de la nouvelle Doctrine : le Docteur Mesmer s'opposoit à toute espéce d'accommodement, & ne vouloit pas sur-tout entendre parler de voir le Docteur d'Eslon. Celui-ci eut alors l'occasion de lui proposer, au

nom de cent particuliers résidents dans une grande ville de Province, une souscription de cent mille écus qui, disoit-il, seroit remplie sur le champ. Je ne sais si la souscription a véritablement existé, mais ce que je sais, c'est que sitôt qu'elle fut proposée, il n'y eut plus de barrière entre le Docteur Mesmer & le Docteur d'Eslon : on laissa là ma souscription qui commençoit à peine ; & des bases fixes furent déterminées pour une prochaine réconciliation entre l'offenseur & l'offensé.

Tandis qu'on travailloit à déterminer ces bases, l'ami du Docteur d'Eslon dont il s'agit ici, me proposa un plan pour faire prospérer la Doctrine du Magnétisme-Animal à Paris. Dans ce plan, qui pouvoit être bon en lui-même, on regardoit comme une chose nécessaire de tenir cette Doctrine secrette encore plusieurs années, tant pour exciter davantage la curiosité publique, que pour l'utilité des Médecins qui s'en occuperoient. Je rejettai ce plan, uniquement parce qu'il éloignoit *la publicité de la Doctrine* ; &, indigné qu'on eût osé me le proposer, je m'abstins pendant quelque tems de m'intéresser à la destinée du Docteur Mesmer.

Enfin la réconciliation entre le Docteur Mesmer & le Docteur d'Eslon fut irrévocablement arrêtée: je ne m'étois jamais opposé à ce qu'elle eût lieu; mais il me parut que le Docteur Mesmer ne devoit rien terminer sans m'en prévenir. J'avois embrassé sa défense contre le Docteur d'Eslon; je venois de lui rendre quelque service dans l'affaire du Bailli des Barres, c'étoit sûrement à ma fermeté qu'il devoit son actuelle exis-

tence, & il résultoit de la manière dont il s'étoit réconcilié avec le Docteur d'Eslon, en me cachant toutes ses démarches, qu'il me donnoit pour ennemis, les partisans très-nombreux de ce Docteur, & qu'il me faisoit considérer comme l'Auteur des divisions qui avoient subsisté entr'eux, divisions que j'aurois voulu prévenir, & qui, si j'avois été cru, n'auroient jamais éclaté.

Une telle conduite m'irrita; je formai le dessein de ne plus mettre les pieds chez le Docteur Mesmer, où le soin de ma santé m'appelloit tous les jours. On le lui dit; il se contenta de répondre *qu'il n'avoit plus besoin de moi.* Quelques personnes plus honnêtes, entr'autres M. le Bailli des Barres, qui étoit encore à Paris, M. le Chevalier des Barres son frère, M. le Comte de Chastenet-Puységur, M. le Comte Maxime de Puységur, M. Court de Gébelin qui vivoit alors, &c. &c. &c. &c., m'invitèrent à n'être pas dupe de ma colère; &, puisque le Magnétisme avoit amélioré ma santé, ils me pressèrent de retourner chez le Docteur Mesmer pour achever ma guérison: je les crus; j'eus tort de les croire.

On sait que la réconciliation du Docteur Mesmer avec le Docteur d'Eslon a peu duré. Je ne parlerai pas ici des circonstances qui l'ont pour jamais interrompue. Je dirai seulement que le Docteur Mesmer accusa le Docteur d'Eslon de l'avoir trahi une seconde fois; que, pour prouver son accusation, il rassembla beaucoup de circonstances qui parurent d'autant plus vraisemblables, que le Docteur d'Eslon qui avoit un trai-

tement chez le Docteur Mesmer, s'en retira sans juger à propos d'y répondre.

Alors on revint à moi, & on y revenoit toujours dans les circonstances pénibles. On me parla de la souscription que j'avois ouverte, & à laquelle on paroissoit avoir renoncé ; on me demanda les moyens de la faire revivre. La chose ne me parût pas facile ; cependant, après y avoir réfléchi, je proposai de former, des Souscripteurs actuellement existants, & qui pouvoient se trouver au nombre de douze, une société, qui deviendroit dépositaire de la Doctrine du Magnétisme-Animal, qui se chargeroit de la répandre de la manière la plus convenable, sitôt que la souscription seroit absolument remplie, & dont chaque membre, jusqu'à cette époque, demeureroit assujetti au secret envers le Docteur Mesmer. On me demanda des réglements pour cette société, à laquelle on donna d'abord, bien malgré moi, la ridicule dénomination de *Loge*. Je fis des réglements provisoires que le Docteur Mesmer signa avec tous ses associés.

Les réglemens signés, on s'assembla, & le Docteur Mesmer, oubliant tout ce qu'on avoit fait pour lui, commença d'abord par marquer une défiance très-injurieuse aux personnes dont il étoit environné, & déclara que, toute réflexion faite, il ne leur révéleroit sa Doctrine, qu'autant qu'elles lui payeroient, ou que du moins elles lui garantiroient solidairement la somme de 240,000 livres, montant de la souscription que j'avois ouverte à son profit. On

imagine bien qu'un tel parti ne fut point accepté; on alloit se retirer très-indigné contre le Docteur Mesmer, lorsqu'au lieu de ce parti, je proposai de lui assurer, indépendamment de la somme de douze cents louis que nous lui avions déja remise, une autre somme de douze cents louis, si dans l'espace de quatre mois, nous ne lui trouvions pas douze Eléves pour nous succéder dans l'acquisition de sa découverte: après quelques débats, le Docteur Mesmer accepta ma proposition.

On délibéra ensuite sur la question de savoir si l'on obligeroit les nouveaux adeptes à aller signer chez le Notaire Margantin une soumission semblable à celle que nous avions signée, ou si tout simplement on nommeroit une personne de la société pour recevoir leurs cent louis au nom du Docteur Mesmer & de la société; ce dernier avis prévalut, parce qu'il étoit conforme aux réglements qui venoient d'être signés, réglements où il étoit dit que personne ne seroit reçu dans la société qu'autant qu'il payeroit dans les mains d'un des associés qui seroit désigné, une somme de cent louis pour *acquitter le prix de la souscription ouverte en faveur du Docteur Mesmer.*

On délibéra en second lieu sur la question de savoir quelle forme on donneroit à l'engagement que l'on contracteroit envers le Docteur Mesmer, relativement au secret demandé par lui sur sa découverte. La plupart vouloient que, sous peine de dommages-intérêts considérables, on s'obligeât au secret, tant envers la société, qu'envers le Docteur Mesmer, lesquels,

en cas de révélation du secret, poursuivroient ensemble, & ne pourroient poursuivre qu'ensemble les coupables; le Docteur Mesmer étoit de cet avis. Je ne pensai pas de même, &, pour son propre avanrage, je représentai, que la société n'avoit aucune existence civile dans l'Etat, qu'elle n'étoit point avouée par le Gouvernement; qu'elle pouvoit être dissoute d'un instant à l'autre, qu'il seroit donc possible qu'il arrivât une circonstance où il ne resteroit au Docteur Mesmer aucune ressource légale, contre ceux qui auroient manqué à leur engagement, si chacun de nous ne s'engageoit envers lui par des actes particuliers & absolument obligatoires indépendamment de l'existence de la société. On revint à mon opinion; delà l'origine de ces actes individuels dont le Docteur Mesmer voudroit se prévaloir aujourd'hui contre les personnes qui ont travaillé avec le plus de succès à sa fortune & à sa renommée.

On délibéra en troisiéme lieu sur la question de savoir si, dans l'engagement qu'on souscriroit on feroit mention de la Souscription, & si l'on diroit expressément que, la Souscription remplie, l'engagement n'existeroit plus. J'exposai sur ce point, que parce qu'on faisoit parler & stipuler le Docteur Mesmer dans l'acte dont il s'agissoit, si l'on y rappelloit la Souscription, il s'y montreroit en quelque sorte, comme vendant une découverte utile à l'humanité, idée odieuse qu'il falloit soigneusement écarter; qu'il convenoit de lui donner une preuve de confiance & de noblesse, en s'aban-

donnant en partie à sa bonne-foi; que d'ailleurs on n'avoit rien à craindre de sa part, puisque la société devoit son origine à la Souscription, puisqu'il étoit parlé de la Souscription dans les réglemens signés par le Docteur Mesmer, puisque le Prospectus de la souscription avoué par lui, énonçoit positivement, que sitôt que la Souscription seroit remplie, il s'occuperoit de publier sa découverte. On goûta mes raisons, & voilà pourquoi, dans l'engagement individuel, dont se prévaut le Docteur Mesmer, il n'est point mis de terme aux obligations qu'il renferme; on ne pouvoit mettre un terme à ces obligations, sans rappeller la souscription dont il parut convenable de ne point parler.

Ces points arrêtés, on nomma quatre Rédacteurs de la Doctrine du Docteur Mesmer, au nombre desquels on imagine bien que je fus placé: j'avois vu des effets extraordinaires opérés par ce que le Docteur Mesmer appelloit le *Magnétisme-Animal*; ces effets me paroissoient tenir à une cause universelle dans la Nature; & il me sembloit que cette cause une fois bien connue, jetteroit de grandes lumières sur les rapports de l'économie particulière de l'homme, avec l'économie générale du monde. J'étois donc très-empressé de connoître la théorie du Docteur Mesmer. Je l'avoue, cette théorie contenue en soixante pages, ne répondit pas à l'opinion que je m'en étois faite; à travers beaucoup d'idées incohérentes & même contradictoires, je découvris bien quelques apperçus d'une grande étendue, & en partie neufs pour moi; mais ces apperçus ne me paroissoient point

appartenir aux principes dont on les faisoit dépendre ; & ces principes eux-mêmes n'étoient pas toujours vrais pour un homme qui, accoutumé de très-bonne heure à la méthode des géométres, n'adopte guères que ce qui lui est démontré. En deux mots, il me parut que le Docteur Mesmer, par les expériences qu'il nous avoit mises sous les yeux, & quelques-uns de ses apperçus qui, je dois l'avouer, supposoient en lui le génie de l'observation porté à un très-haut degré, nous avoit préparés à une théorie plus vaste sur la Nature & sur l'homme, que les théories imparfaites que nous connoissions, mais que cette théorie plus vaste étoit à peine commencée.

Pour mettre ensemble les faits d'une espéce semblable, je dirai tout de suite ici que par intervalle, j'osai proposer quelques doutes sur la Doctrine du Docteur Mesmer; que je parvins même à faire nommer dans la société un comité, appellé *Comité d'Instruction*, lequel avoit pour objet d'examiner cette Doctrine, de la réduire au petit nombre de vérités qu'elle contenoit, & d'en séparer absolument tout ce qui paroîtroit erronné ou inutile. Mes doutes furent toujours très-mal reçus, tant par le Docteur Mesmer, que par quelques enthousiastes, dont il avoit eu l'art de s'environner ; & je ne sais comment il arriva que le comité d'instruction ne put jamais parvenir à s'occuper de la mission pour laquelle il avoit été institué.

Cependant notre société prenoit un accroissement rapide: en peu de temps elle se trouva composée de quarante personnes. Alors paru-

rent dans le *Journal de Paris*, des lettres de M. de Mont-joye, lesquelles contenoient, disoit-il, toute la théorie du Docteur Mesmer. Il faut l'avouer maintenant, ce que le Docteur Mesmer nous avoit donné, ne valoit guères mieux que ce que contenoient ces lettres. Mais j'apperçevois la possibilité de trouver mieux, & déjà même j'avois fait des recherches qui me prouvoient que j'avois mieux trouvé. Je me décidai en conséquence à désavouer, au nom du Docteur Mesmer, la Doctrine exposée dans les lettres de M. de Mont-joye, non pas comme fausse en tout point, mais comme mêlée de beaucoup d'erreurs : de plus, je fis remarquer que ces lettres n'avoient été vraisemblablement imprimées, que pour arrêter le cours de la fortune du Docteur Mesmer, & empêcher le succès de la Souscription. Je m'expliquai d'ailleurs avec tant de modération & de simplicité, que j'acquis en peu de temps la bienveillance publique au Docteur Mesmer, & que, quinze jours après, je pus lui présenter une liste de cinquante personnes environ, la plupart d'un rang distingué, qui demandoient à être admises au nombre de ses Eléves, en payant le prix de la souscription.

Alors M. le Marquis de *** (1), Président de la société, proposa de changer la forme de l'engagement qu'on avoit fait souscrire jusqu'à

(1) Le motif du Marquis de ***, étoit que la Souscription étoit presque remplie, & que le Docteur Mesmer n'étoit plus dans le cas de craindre qu'une révélation prématurée de sa Doctrine, le privât des avantages pécuniaires qu'il en avoit attendus.

cette époque à chaque Eléve; d'en ſupprimer une clauſe de cinquante-mille écus de dommages-intérêts que le Docteur Meſmer avoit exigé qu'on y inſerât, contre tout Eléve qui révéleroit ſa Doctrine, & même de ſubſtituer à l'engagement une ſimple parole d'honneur, donnée en préſence de la ſociété aſſemblée.

Tout le monde fut de l'avis du Marquis de ***, excepté le Docteur Meſmer. Enfin, après de longs débats, le Docteur Meſmer fut obligé de conſentir à ce qu'on ſupprimât la clauſe des cinquante mille écus; &, par déférence pour lui, on laiſſa ſubſiſter l'engagement avec ſes autres clauſes, telles qu'elles avoient été d'abord arrêtées par les douze premiers fondateurs de la Société.

Il réſultoit de la délibération & il fut dit expreſſément que les engagemens ſouſcrits par les quarante premiers Eléves, avec la clauſe de 150,000 livres, ſeroient échangés, à leur première requiſition, contre les engagemens plus ſimples qu'alloient ſouſcrire les nouveaux Eléves. Il eût été abſurde en effet que les nouveaux Eléves, qui avoient moins fait que les premiers pour le Docteur Meſmer, fuſſent mieux traités qu'eux, & qu'il ſubſiſtât dans la Société, & parmi des hommes qui avoient les mêmes droits, des obligations d'une eſpéce différente.

On voit ici avec combien peu de fondement le Docteur Meſmer s'eſt prévalu contre moi dans ſon Libelle, & a voulu ſe prévaloir auparavant, contre M. le Comte d'Avaux, au Tribunal de MM. les Maréchaux de France, de

l'engagement dans lequel eſt inſérée la clauſe de cinquante mille écus : cet engagement ne ſubſiſte plus pour aucun de ſes Eléves ; &, ſi ceux qui l'ont ſouſcrit n'ont pas jugé à propos de le lui redemander, c'eſt par un excès de confiance en lui ; c'eſt qu'ils ſavoient bien qu'à tous les inſtans, ils avoient le droit d'exiger qu'il le leur rendît.

Le Gouvernement ne voyoit pas d'un œil indifférent les progrès du Magnétiſme en France ; parce que cette Doctrine demeuroit envéloppée des ombres du myſtère, il crut qu'il étoit de ſa ſageſſe de faire examiner juſqu'à quel point elle pouvoit être nuiſible ou utile ; en conſéquence il nomma des Commiſſaires auxquels il enjoignit de ſe tranſporter chez le Docteur d'Eſlon, à l'effet d'y acquérir la connoiſſance des phénoménes produits par le Magnétiſme, & de donner leur avis ſur la fauſſeté ou la vérité de cette ſcience ſingulière.

J'aurois bien déſiré, & je crois que preſque tous les Eléves du Docteur Meſmer déſiroient comme moi, que les Commiſſaires vinſſent dans le ſein de notre ſociété, procéder à l'examen du Magnétiſme. Nous n'avions pas le moindre intérêt à empêcher que le Magnétiſme fût examiné, & il nous ſembloit que nous pourrions donner tous les renſeignemens néceſſaires pour éclairer le Gouvernement ſur ce qui faiſoit l'objet, ou de ſon inquiétude, ou de ſes recherches.

Malheureuſement l'autorité en avoit décidé autrement. Dans de telles circonſtances, craignant que les Commiſſaires n'agiſſent & ne prononçaſ-

ſent d'une manière défavorable au Magnétiſme, j'imaginai de ménager au Docteur Meſmer & à ſa Société, une réclamation contre leur rapport.

D'après cette idée, j'écrivis, au nom du Docteur Meſmer, à M. Francklin, premier Commiſſaire, une lettre, dans laquelle j'expoſai combien il me paroiſſoit étrange qu'on allât chercher chez le Docteur d'Eſlon, ce qu'il falloit penſer d'une découverte qui ne lui appartenoit pas. Je faiſois proteſter dans cette lettre le Docteur Meſmer, contre tout ce qui ſe feroit chez le Docteur d'Eſlon, & j'accompagnai la lettre d'un Mémoire contre le Docteur d'Eſlon rédigé ſur des faits dont le Docteur Meſmer m'avoit garanti la vérité. On m'aſſure aujourd'hui que la plupart de ces faits ſont faux.

Je fis écrire de la même manière le Docteur Meſmer à M. le Baron de Breteuil, & j'attendis enſuite avec tranquillité le rapport des Commiſſaires.

Tandis que je m'occupois ainſi à garantir au-dehors le Docteur Meſmer des coups qu'on pouvoit lui porter; au-dedans il me falloit appaiſer bien des murmures. La plupart de ſes Eléves étoient mécontens de la manière dont il leur avoit expliqué ſa Doctrine. On me pria de donner ſur cette Doctrine des idées plus nettes que celles qu'on avoit recueillies auprès de lui : j'y conſentis & je rédigeai en quinze jours des cahiers où j'eſſayai d'enchaîner dans un ſeul ſyſtême ce que le Docteur Meſmer avoit dit ſur le monde, ſur les principes des êtres & ſur l'homme. Pour faire cet enchaî-

nement, j'eus besoin d'associer aux idées du Docteur Mesmer, beaucoup d'idées qui n'étoient pas à lui, beaucoup d'idées dont le plus grand nombre m'appartenoit. Si j'avois osé alors, j'aurois fait plus; j'aurois écarté de mon travail une foule d'erreurs que je fus obligé d'y laisser, parce que c'étoient les erreurs du Docteur Mesmer, & qu'au fond on ne me demandoit pas mes idées, mais les siennes.

Mes cahiers rédigés, je développai la Doctrine du Magnétisme avec assez de succès pour me faire comprendre, tant par les anciens Eléves du Docteur Mesmer, que par les nouveaux qui accouroient de toute part pour recueillir ses principes. Grace à mes soins, le Docteur Mesmer conserva ou recueillit, dans deux Cours que je me donnai la peine de faire, plus de deux cents vingt mille livres. Vous observerez que le Docteur Mesmer assistoit à mes Cours, mais qu'il n'y parloit pas.

Depuis on m'a prié de faire graver mes cahiers, & j'ai fait pour cet objet une avance de plus de cent louis que je n'ai recueillie que par petites sommes, & dont la totalité ne m'est pas même encore entiérement rentrée.

Je ne perdois pas de vue les Commissaires qui s'occupoient chez le Docteur d'Eslon de l'examen du Magnétisme. Pour rendre leur travail inutile & me ménager des ressources contre l'opinion qu'ils pourroient faire naître, je m'occupai, de concert avec les chefs de notre société, & d'après le vœu d'une de ses assemblées, à établir dans les Provinces & dans l'Étranger, des traitemens Magnétiques, & des

sociétés destinées comme la nôtre à veiller au maintien & à la propagation de la découverte que nous avions acquise. En peu de temps, non-seulement la France, mais l'Italie, mais l'Amérique, connurent le Magnétisme, & à côté de l'opinion qui se préparoit contre nous, j'eus la satisfaction de voir s'élever dans le silence une opinion suffisante pour nous défendre.

Enfin, le rapport des Commissaires parut. On se rappelle encore la sensation qu'il produisit. Tout le monde crut que la nouvelle Doctrine ne pourroit se relever du coup qui lui étoit porté. J'appris dans le même jour qu'elle alloit être proscrite par un Arrêt du Conseil, par un Décret de la Faculté de Médecine qui, à la vérité, n'étoit pas aussi dangereux qu'un Arrêt du Conseil; par une décision solemnelle de l'Académie des Sciences; &, de plus, nous fumes menacés d'un réquisitoire de la part du Ministère public. Il n'étoit peut-être pas bien facile de choisir à travers toutes ces circonstances la meilleure situation pour se garantir de l'orage qui paroissoit prêt à fondre sur nos têtes.

Le Docteur Mesmer eut peur de l'orage. Il me déclara ainsi qu'à M. d'Eprémesnil, l'un des Chefs de la société, & à M. Kornmann, Trésorier de la société, qu'il vouloit partir sur le champ pour l'Angleterre, & que son intention étoit, s'il étoit possible, de laisser entièrement tomber la Doctrine du Magnétisme-Animal en France, regardant la Nation Françoise comme indigne de posséder cette Doc-

trine, par l'eſpéce de perſécution qu'elle ſuſcitoit à ſon inventeur.

Le Docteur Meſmer venoit de recevoir plus de cent mille écus des Eléves qu'il avoit formés en France ; ces cent mille écus avoient été payés ſur les quittances de M. de Kornmann. S'il quittoit la France, il paroiſſoit acquieſcer au Jugement porté contre lui par les Commiſſaires du Roi ; & M. Kornmann demeuroit expoſé aux répétitions qui pouvoient lui être faites de la part de beaucoup d'Eléves, qui auroient regardé la fuite du Docteur Meſmer, comme une preuve qu'il ne leur avoit enſeigné que des erreurs. De plus, moi qui l'avois défendu ſi long-temps, qui avois contribué, plus que perſonne, à former autour de lui une opinion favorable, je me trouvois expoſé aux haines de toute eſpéce qu'il avoit excitées, & ſon départ ne me laiſſoit aucun moyen de m'en garantir.

Je fis remarquer au Docteur Meſmer, le peu d'honnêteté de ſon projet, & M. d'Epréměſnil, M. Kornmann, moi & quelques autres de ſes Eléves nous le déterminâmes, non ſans beaucoup de peine, à reſter en France, & à y attendre avec fermeté, la proſcription de ſa Doctrine, ſi en effet on avoit réſolu de la proſcrire.

En même-temps, pour empêcher cette proſcription, de l'avis de M. d'Epréměſnil, j'adreſſai au nom du Docteur Meſmer une Requête au Parlement, Requête par laquelle il ſe mettoit ſous la protection de la Loi, & où ſe prévalant de ce que le Magnétiſme-Animal

n'avoit pas été jugé chez lui, mais chez un Disciple qu'il appelloit infidéle, & qui pouvoit ne le pas connoître, il demandoit qu'il plût aux Magistrats de lui nommer des Commissaires pour procéder, avec le plus grand éclat & de la manière la plus solemnelle, à un nouveau Jugement de sa Doctrine.

Cette Requête écrite avec quelque noblesse, changea le cours de l'opinion; elle rappella l'autorité à sa circonspection & à sa prudence ordinaires; le Parlement l'admit; &, dès ce moment, le Magnétisme & son Auteur n'eurent plus de persécution publique à redouter.

Ce n'est pas tout. Il falloit prouver aux Commissaires que leur rapport adopté d'abord avec une sorte d'enthousiasme, ne méritoit pas toute sa renommée, & donner au Public des idées plus grandes & sur-tout plus justes, qu'ils ne l'avoient fait, de la Doctrine dont ils avoient demandé la proscription.

Dans ce dessein, je me retirai à la campagne; &, en trois semaines, je rédigeai mes *Considérations sur la théorie du monde & des êtres organisés.* J'ai dit que j'étois loin d'adopter tous les principes du Docteur Mesmer; dans cet Ouvrage je ne parlai que d'après les miens; mais par une générosité bien rare, & dont il n'y a peut-être pas d'exemple, je les donnai au Public comme s'ils avoient appartenu au Docteur Mesmer. Je lui fis de plus honneur de toutes mes idées, de celles même qui n'avoient qu'un rapport très-éloigné avec sa découverte, & par-tout je ne me montrai que comme son interpréte.

On m'a dit, & j'ai des preuves que mon Ouvrage a été ſingulièrement remarqué par les gens de lettres; on n'apprendra pas peut-être ſans étonnement, qu'il n'a eu de détracteurs que parmi les Eléves du Docteur Meſmer, qu'à l'exception d'un petit nombre, dont le ſuffrage au reſte pouvoit ſuffire à mon orgueil, la plupart ſe ſont attachés à le décrier, & qu'il étoit convenu entr'eux de répandre dans le monde, qu'en le publiant, j'avois fait à la cauſe dont j'avois entrepris la défenſe, un tort irréparable. Ce qui ſurprendra davantage, c'eſt que le Docteur Meſmer avoit accrédité, plus que perſonne, cette dernière opinion. Je voulois aſſurer ſon triomphe par cet Ouvrage; je n'euſſe pas réuſſi, qu'il lui convenoit de parler autrement, & qu'il me ſemble qu'il me devoit encore quelque reconnoiſſance.

Quoi qu'il en ſoit, de l'opinion du Docteur Meſmer & de ſes Eléves, il eſt tr s-certain que mon ouvrage n'a pas peu contribué à ſa réputation, & que paroiſſant après les excellens écrits de MM. Servant, Bonnefoi & Fournel (1), il n'a fait que rendre plus profonde l'impreſſion que ceux-là avoient produite.

Je reviens ſur mon récit. Il me ſemble maintenant que ſi l'on réfléchit ſur les faits qui le compoſent, on conviendra que je me ſuis occupé avec quelque zèle, quelque perſévé-

---

(1) *Doutes d'un Provincial* de M. Servan: *Analyſe du Rapport des Commiſſaires*, de M. Bonnefoi; *Remontrances des Malades*, de M. Fournel.

tance, & même quelque succès, de la fortune & de la gloire du Docteur Mesmer. Il me semble que l'on conviendra que je n'ai manqué ni de prudence, ni d'adresse, ni de fermeté dans les circonstances difficiles où il s'est trouvé. Il me semble enfin qu'en travaillant pour lui, on a du remarquer que je n'ai véritablement travaillé que pour lui; qu'on ne peut pas m'imputer d'avoir songé à moi un seul instant; que, comme les autres, & sans vouloir en être distingué, j'ai acquis sa découverte au prix de 2,400 livres que j'avois déterminé (1); qu'elle m'a même coûté plus qu'à tout autre; attendû, indépendamment de mes 2,400 livres, les dépenses d'argent, & de plus, les dépenses de temps que j'ai été obligé de faire, d'abord, pour en obtenir la révélation, ensuite, pour en déterminer la théorie; enfin, pour la défendre. Eh bien!

Voilà tous mes forfaits; en voici le salaire.

Dans le courant du mois de Juillet 1784, la société avoit tenu une assemblée, & nomma six Syndics pour administrer toutes ses affaires pendant les mois d'Août, Septembre, Octobre, Novembre, & même au-delà, s'il en étoit besoin, & si les circonstances le demandoient;

---

(1) Quittance du Docteur Mesmer: « Je reconnois avoir » reçu de M. Nicolas de Bergasse, la somme de deux mille » quatre cents livres pour le montant de la *Souscription*, » pour devenir mon Eléve dans la découverte du Magné» tisme-Animal: à Paris, ce 13 Décembre 1783. Signé, Mes» mer ». Tous les Eléves du Docteur Mesmer, qui lui ont payé cent louis, doivent avoir reçu des quittances pareilles.

elle avoit de plus chargé ces Syndics de rédiger un réglement, tant pour elle, que pour les sociétés de Province, qui correspondoient avec elle, réglement qui devoit avoir spécialement pour objet de déterminer la manière la plus utile de faire jouir l'Humanité, de la découverte du Magnétisme-Animal.

Les Syndics ne purent s'assembler pour travailler aux réglemens demandés, qu'au mois de Novembre. Le rapport des Commissaires sur le Magnétisme, avoit paru, autant que je m'en rappelle, dans le courant du mois d'Août; & il étoit résulté de ce rapport, pour les Syndics une suite d'affaires très-embarrassantes, qui, jusques au mois de Novembre, ne leur avoient pas permis de s'occuper de rien de ce qui pouvoit concerner la police intérieure de la société.

Enfin, le moment de s'occuper de cette police arriva. Avant tout, il falloit fixer les droits respectifs de la société & du Docteur Mesmer. A la forme de la souscription ouverte à son profit, le Docteur Mesmer avoit désiré, pour rendre sa découverte publique, qu'on lui assurât, comme on l'a vu, une somme de 240,000 l. ou 24,000 liv. de rentes viagères. On savoit que le Docteur Mesmer avoit touché environ 100,000 livres de plus que ce qui lui avoit été promis dans le principe (1). Le Docteur Mesmer étoit donc absolument désintéressé : la société qui avoit recueilli sa découverte, &

(1) Le Docteur Mesmer a touché plus de 340,000 liv.

sur-tout

ſur-tout les fondateurs de cette ſociété, ceux qui avoient ſpécialement traité avec lui au nom de l'Humanité, pouvoient donc ſe croire propriétaires d'une choſe qu'ils avoient ſurpayée.

D'après cette idée, le Comité déſira que le Docteur Meſmer donnât ſon conſentement aux arrêtés ſuivans.

1°. A ce qu'il fût déclaré que la ſouſcription ouverte à ſon profit étoit remplie.

2°. A ce qu'il fût permis à tous les Médecins qui lui avoient payé cent louis pour acquérir la connoiſſance de ſa découverte, de ſe rembourſer de cette ſomme ſur des Cours de Magnétiſme, qu'ils ſeroient autoriſés à faire, ſoit à Paris, ſoit dans les Provinces. Pluſieurs Médecins n'avoient pas attendu le conſentement du Docteur Meſmer pour ce rembourſement, ſelon moi, très-légitime; & le Comité penſoit, avec quelque raiſon, qu'on avoit eu tort de demander de l'argent aux gens de l'art pour les mettre dans le cas d'être utiles.

3°. A ce que le Comité demeurât autoriſé à pourvoir, de la meilleure manière poſſible, au rembourſement des Médecins qui, ſoit à Paris, ſoit dans les Provinces, ſe trouvoient dans des circonſtances à ne pouvoir faire des Cours de Magnétiſme.

4°. A ce que le Docteur Meſmer & les Médecins étant déſintéreſſés on n'exigeât plus de quelque perſonne que ce fut, pour l'inſtruire dans la Doctrine du Magnétiſme, d'autre contribution que les contributions néceſſaires pour les dépenſes communes de la ſociété.

5°. A ce que la souscription ouverte au profit du Docteur Mesmer étant remplie, la société fût reconnue propriétaire de la découverte du Magnétisme, & à ce que les réglemens fussent rédigés en conséquence de son droit de propriété.

Le Docteur Mesmer ne voulut adopter aucun de ces arrêtés. Deux motifs déterminèrent son refus. Le Docteur Mesmer avoit bien reçu cent mille livres au-delà du prix déterminé de la souscription ; mais dans l'espace d'un an, il avoit fait des dépenses secrettes considérables (1) qui avoient réduit cette somme de cent mille livres à très-peu de chose, & il lui importoit de ne pas se priver des moyens de recouvrer ce qu'il avoit perdu.

De plus, le Docteur Mesmer méditoit de se rendre en Angleterre, où il se proposoit de vendre de nouveau, sous le voile du mystère, sa découverte acquise par nous, non-seulement à la France, mais à l'Humanité entière. Or, il lui étoit impossible d'exécuter son projet s'il reconnoissoit dans la société le droit de disposer du Magnétisme comme elle le trouveroit convenable.

Guidé par de tels motifs, le Docteur Mesmer commença par déclarer qu'il entendoit que l'on continuât à demander, comme par le passé, aux Elèves qui seroient reçus dans la société de Paris, une somme de cent louis ; puis, sur ce qu'on lui représenta que la chose étoit im-

(1) Je prie qu'on ne me fasse pas parler sur ces dépenses.

poſſible, il ſe réduiſit à cinquante louis ; enfin, à vingt-cinq; &, de plus, il voulut qu'on exigeât des ſommes proportionnées, des Elèves qu'on feroit dans les Provinces. La moitié de ces ſommes devoit lui appartenir, l'autre moitié, d'après une idée que j'avois propoſée autrefois, & qu'on avoit heureuſement exécutée dans quelques villes de Province, devoit être employée à des établiſſemens de bienfaiſance en faveur des pauvres.

Le Comité tint ferme & rejetta la propoſition du Docteur Meſmer; celui-ci inſiſta. Pouſſé juſques dans ſes derniers retranchemens, il repréſenta que le Gouvernement lui avoit promis autrefois trente mille livres de rentes viagères pour la publication de ſa découverte; qu'il n'avoit pas ces trente mille livres de rentes viagères, & que juſqu'à ce qu'elles lui fuſſent acquiſes, il ſe croyoit en droit de former des Elèves à prix d'argent. « Eh bien, dit » alors M. le Comte de Puiſégur, nous n'examinerons pas ſi le capital que vous avez reçu » n'eſt pas plus que ſuffiſant pour vous completter une rente viagère de trente mille liv. » Vous êtes ici au milieu de vos amis & de » vos défenſeurs; dites-nous ce qui vous manque encore pour compléter vos trente mille » livres ; nous allons nous occuper des moyens » de vous les parfaire, mais laiſſez-nous le » choix de ces moyens; mais plus d'Elèves » à prix d'argent ; mais que l'engagement » que nous avons contracté en votre nom » & au nôtre ſoit rempli, que le Public ſoit » éclairé ſur le mérite & l'uſage de votre

» découverte, & que des hommes qui croyent » être les bienfaiteurs de l'Humanité, ne » jouent pas, à côté de vous, le rôle peu » honorable de vos gens d'affaires & d'exa» cteurs du genre humain ».

Ces réflexions, aussi sages que généreuses, furent applaudies. On ne balança point ; on feignit de croire que le Docteur Mesmer n'avoit pas reçu plus de 240,000 livres, & le Comité lui proposa un supplément de vingt mille écus. Il accepta le supplément, il parut même content de la détermination du comité & l'on crut qu'on s'accorderoit facilement avec lui sur tous les autres objets qui restoient à traiter pour parvenir à la confection des Réglemens.

On se trompa. Le Docteur Mesmer avoit paru content, & il ne l'étoit pas. Il auroit accepté les vingt-mille écus proposés, avec satisfaction, s'il n'avoit pas vu dans le comité la résolution irrévocablement prise, de faire jouir le plutôt & le plus universellement possible, l'humanité, des avantages qui pouvoient résulter de sa découverte ; mais cette résolution contrarioit ses vues sur l'Angleterre, & il subordonnoit tout à ces vues.

En conséquence, il ne négligea rien pour retarder & même pour rendre nulles les intentions & l'activité du comité & d'abord il lui fit proposer de suspendre toute instruction dans la Doctrine du Magnétisme pendant un an, sous le frivole prétexte que les personnes qui avoient été instruites jusqu'alors dans cette Do-

ctrine, ne l'étoient pas suffisamment, & qu'il falloit employer cet espace de temps pour les perfectionner dans la théorie & la pratique du Magnétisme. Un tel piége étoit trop grossier, pour que le comité s'y laissa prendre. Quelle autorité pouvoit contraindre les Eléves du Docteur Mesmer à retourner de nouveau à son Ecole, pour se faire instruire encore une fois dans une Doctrine qu'ils croyoient savoir, ou bien qu'ils n'avoient pas le temps d'approfondir? Le comité ne vit dans une proposition de cette espéce que le dessein formé par le Docteur Mesmer, d'arrêter les progrès du Magnétisme en France, & même, s'il étoit possible, de l'anéantir, afin de le présenter avec plus de sûreté comme une Doctrine encore secrette, en Angleterre; il se rappella que le Docteur Mesmer avoit déjà eu la même intention à l'apparition du Rapport des Commissaires, & il refusa hautement d'acquiescer à sa demande.

Le Docteur Mesmer ayant échoué dans cette première prétention, en imagina une seconde. Il dit que les pouvoirs du comité étoient expirés, attendû que la société ne l'avoit nommé que pour quatre mois, & en même-temps ayant réuni autour de lui un grand nombre d'Eléves qu'il venoit de faire, & qui la plupart n'ayant rien payé pour être instruits, lui étoient à cause de cela totalement dévoués, il médita de former une assemblée d'hommes à son choix, qui éliroit d'autres Syndics plus favorables à ses nouveaux projets de fortune, que ceux avec lesquels il avoit été contraint de traiter jusqu'alors. Le comité, qui pénétra son dessein, répli-

qua qu'il étoit faux que ſes pouvoirs fuſſent expirés; que, ſur la repréſentation de M. d'Eprémeſnil, l'un de ſes membres, qui avoit obſervé lorſqu'on l'avoit nommé Syndic, qu'il lui étoit impoſſible de travailler aux Réglemens & de s'occuper de la police intérieure de la ſociété dans les mois d'Août, Septembre, Octobre & Novembre, il avoit été expreſſément convenu que le comité conſerveroit ſes pouvoirs, tant qu'il le croiroit néceſſaire pour déterminer le régime de la ſociété, & qu'on s'en rapporteroit ſur ce point abſolument à ſa ſageſſe. Le comité déclara néanmoins qu'il étoit prêt à rendre compte de ſa conduite, dans une aſſemblée compoſée ſeulement des perſonnes qui avoient traité dans le principe avec le Docteur Meſmer, & qui ſe mettant au nombre de ſes Souſcripteurs, avoient eſſentiellement contribué à ſa fortune : mais il ajouta qu'en rendant compte de ſa conduite, & en ſe dépouillant de ſes pouvoirs, il n'entendoit pas ſe déſiſter du droit bien acquis à tout membre de la ſociété, de forcer le Docteur Meſmer à remplir ſes engagemens, en publiant ſa découverte.

Alors le Docteur Meſmer changea tout-à-fait de plan & de langage. Voyant qu'on ſe prévaloit toujours contre lui de la ſouſcription ouverte à ſon profit, ſouſcription qui, au terme de mon Proſpectus, je ne ſaurois trop le répéter, n'avoit pour objet que de le mettre dans une ſituation où il put, ſans inconvénient pour lui-même, *rendre ſa découverte publique*; voyant enſuite, qu'on lui rappelloit ſans ceſſe ſes engagemens envers la ſociété, il prit le parti de

récuser la souscription & de nier l'existence de la Société. Il récusa la souscription, sous le prétexte mal-honnête qu'il n'en avoit pas signé le *Prospectus*; il nia l'existence de la Société, sans en apporter de raison, & tout simplement parce qu'il lui convenoit qu'elle n'existât pas. D'après cet étrange systême, il soutint qu'il n'y avoit, entre lui & ses Eléves, d'autre engagement que les actes individuels dont j'ai parlé; qu'à la forme de ces actes, ils étoient perpétuellement obligés au secret envers lui; qu'à la forme de ces actes, ils ne pouvoient donc pas lui faire la loi; qu'à lui seul appartenoit le droit de leur donner des réglemens; &, en conséquence, il envoya des réglemens tout rédigés au Comité, en lui enjoignant de déclarer, à sa première assemblée, s'il entendoit les rejetter ou les approuver.

Il faut le dire ici; le Docteur Mesmer n'avoit pas imaginé seul les tournures insidieuses, & les démarches imprudentes dont je viens de rendre compte. Il avoit auprès de lui un homme que je veux bien ne pas caractériser ici, mais un de ces hommes nés avec une physionomie tellement malheureuse que la Nature n'y a placé aucun muscle pour exprimer les mouvemens d'une ame franche, douce & sensible. Cet homme, à physionomie malheureuse, s'étoit associé quatre personnages, d'une espéce à peu près semblable à la sienne, gens constitués comme lui pour les intrigues sourdes, les projets noirs, pour tous les détails de la haine qui veut nuire, de la mauvaise-foi qui veut tromper, de la calomnie qui souille

toutes les vertus, & tourmente tous les talens. Ces cinq honnêtes-gens avoient dit au Docteur Mesmer :

« Vous n'avez rien à craindre du Comité : il » est composé des personnes qui se sont le plus » essentiellement occupées de votre fortune & » de votre gloire. Toutes ces personnes ont dit, & » quelques-unes ont imprimé, dans des ouvrages » bien connus, que vous êtes un homme dés- » intéressé, généreux, ami de vos semblables. » Il leur importoit, en effet, de vous donner un » grand caractère moral, & ce n'étoit guères » qu'ainsi qu'ils pouvoient acquérir des parti- » sans à votre Découverte. Aujourd'hui, ils se » sont trop avancés pour se rétracter : quoi » que vous fassiez, ils seront donc forcés de » garder le silence. Il y a plus; il sera peut-être » possible de les jetter dans des circonstances » telles que nous puissions les calomnier tout à » notre aise, les dépouiller de la réputation ho- » norable qu'ils ont méritée, & vous déli- » vrer pour jamais de la reconnoissance qu'on » pense un peu trop généralement que vous » leur devez ».

Vous qui lisez ceci, que pensez-vous des hommes qui ont pu tenir ce langage ?

Le nouveau systême du Docteur Mesmer indigna vivement le Comité. Il avoit actuellement sous les yeux plus de deux-cents lettres écrites postérieurement à l'époque où les premiers fondateurs de la société avoient déterminé la nature des engagemens individuels, dont se prévaloit le Docteur Mesmer. Dans ces lettres, le Docteur Mesmer répétoit sans cesse

qu'il exiſtoit autour de lui une ſociété dépoſitaire de ſa Doctrine, ſans le concours de laquelle il ne pouvoit recevoir aucun Elève; que perſonne n'etoit admis daus cette ſociété ſans payer auparavant le prix de la Souſcription; qu'il n'avoit pas le droit de diſpenſer de cette condition, que la ſociété ſur ce point avoit enchaîné ſa liberté, &c. On trouvera des extraits de ces lettres à la fin du préſent Ecrit.

Le Comité s'étoit de plus fait repréſenter le Mémoire rédigé contre le Docteur d'Eſlon, dont j'ai parlé plus haut, Mémoire envoyé par le Docteur Meſmer à M. le Baron de Bréteuil & à M. Franklin, à l'époque de la nomination des Commiſſaires pour l'examen du Magnétime, Mémoire conſéquemment poſtérieur encore de beaucoup à la détermination des engagemens individuels. Or le Docteur d'Eſlon ayant dit dans le *Journal de Paris* qu'il ne s'étoit réconcilié avec le Docteur Meſmer, qu'à condition que celui-ci renonceroit à ma Souſcription, que le Docteur d'Eſlon appelloit *Monſtrueuſe*, le Docteur Meſmer, dans ſon Mémoire, déclaroit de la manière la plus ſolemnelle, & diſoit, à pluſieurs repriſes, *que le Docteur d'Eſlon en impoſoit au Public, que jamais il n'avoit renoncé à ma Souſcription*, & il s'efforçoit de prouver en effet qu'il n'y avoit pas renoncé. On trouvera pareillement un extrait de ce Mémoire à la fin du préſent écrit.

Comment après cela le Docteur Meſmer pouvoit-il dire qu'il n'étoit pas engagé par la Souſcription, parce qu'il n'en avoit pas ſigné le

Profpectus ? Comment pouvoit-il nier l'exiftence d'une Société formée autour de lui pour recueillir fa Découverte ? Et qu'étoit-ce, dans cette hypothèfe que le Docteur Mefmer ? Qu'étoit-ce qu'un homme qui, fe jouant de la confiance qu'on lui avoit témoignée, finiffoit par s'élever contre fes propres aveux publiquement faits, il y a plus, contre fa fignature deux cents fois répétée ?

Quant aux réglemens préfentés au Comité par le Docteur Mefmer, le Comité les rejetta, & cela par deux raifons; la première, parce que le Docteur Mefmer n'avoit pas le droit de faire des réglemens; la feconde, parce que les réglemens qu'il propofoit ne pouvoient être admis ni par des gens raifonnables, ni par des gens d'honneur : & voici pourquoi ils étoient inadmiffibles.

D'abord à la forme de ces réglemens, il n'étoit permis à aucun des Eléves du Docteur Mefmer de rien changer à l'enfeignement de fa Doctrine, fans l'en prévenir, & il fe réfervoit la faculté d'ajouter des fupplémens (tant & fi long-temps qu'il le jugeroit à propos) à de nouveaux cahiers qu'il venoit de faire rédiger fur cette même Doctrine. Or, tous les Membres du Comité, fans exception, regardoient la découverte du Magnétifme-Animal apportée en France par le Docteur Mefmer, comme très-importante & très-utile; mais ils étoient loin de penfer que la théorie du Docteur Mefmer, que ce qu'il appelloit *fa Doctrine*, fut vrai dans tous fes détails : ils ne pouvoient donc pas, fans fe manquer à eux-mêmes,

mêmes, adopter une clauſe qui tendoit à perpétuer les erreurs dont, à leur avis, la Doctrine du Docteur Meſmer étoit infectée. De plus, le Docteur Meſmer ſe réſervant par cette clauſe la faculté d'ajouter ſans ceſſe à ſa Doctrine, & nul ne pouvant y rien changer ſans ſon concours & ſon conſentement, il ſe trouvoit que perſonne ne pouvoit penſer ſur le Magnétiſme ſans lui apporter en tribut ſa penſée, qu'il eût rejetée ſans doute, s'il l'eût trouvé mauvaiſe; mais dont il ſe fut emparé, comme de ſa propriété, s'il l'eût trouvé bonne. Ainſi, parce qu'on peut tout rapporter au Magnétiſme dans la nature, un homme de génie qui auroit eu le malheur d'être compté au nombre des Elèves du Docteur Meſmer, auroit été irrévocablement condamné à ne plus méditer qu'à ſon profit ſur la théorie du monde & de l'homme. Un Deſpotiſme d'une eſpéce ſi nouvelle pouvoit convenir à des imbécilles; mais des perſonnes douées de quelque ſens devoient-elles s'y ſoumettre?

En ſecond lieu, à la forme de ces réglemens, le Docteur Meſmer abandonnant enfin toute eſpéce de rétribution en France, conſentoit que ſes Eléves y inſtruiſiſſent gratuitement de ſa Doctrine, tous ceux, *les Etrangers exceptés*, qui ſeroient trouvés capables d'en acquérir la connoiſſance; mais il leur enjoignoit en même-temps de ne former aucun Diſciple, ſans lui avoir fait donner par écrit ſa parole d'honneur, qu'il ne rendroit pas publique la Doctrine qui lui ſeroit révélée, & qu'il n'inſtruiroit à ſon tour qui que ce fût, qu'après

avoir exigé un ſerment d'honneur pareil à celui qu'il avoit fait. Or, deux motifs très-graves déterminoient à rejeter cette ſeconde clauſe.

Le premier motif réſultoit de ce que le Docteur Meſmer ayant reçu beaucoup au-delà de la ſouſcription ouverte à ſon profit pour obtenir la publicité de ſa découverte, il ne pouvoit plus la tenir ſecrette ſans manquer à ce qu'il avoit promis, il ne pouvoit plus contraindre ſes Eléves à la tenir ſecrete, ſans les rendre complices de ſa mauvaiſe foi.

Le ſecond motif réſultoit d'un fait dont il faut rendre compte. Un Médecin avoit publié & mis en vente, chez M. Quinquet, Apothicaire, ſous le nom d'*Aphoriſmes de M. Meſmer*, toute la Doctrine du Docteur Meſmer, telle, ſi l'on en ôte quelques détails inutiles, qu'il l'avoit dictée à ſes premiers Eléves; & telle, à peu de choſe près, qu'il l'enſeigne encore aujourd'hui. Les Membres du Comité n'avoient pas d'abord lu ces Aphoriſmes, & le Docteur Meſmer leur ayant dit que ſa Doctrine y étoit mutilée d'une étrange manière, ſur ſa parole, on avoit rédigé & publié une lettre pour les déſavouer. Depuis on avoit lu les Aphoriſmes, & il s'étoit trouvé qu'effectivement la Doctrine du Docteur Meſmer y étoit contenue. Par le fait, la Doctrine du Docteur Meſmer étoit donc publique. Vouloir contraindre le Comité à donner ſon approbation à des réglemens qui faiſoient enviſager cette Doctrine comme encore ſecrette, c'étoit donc vouloir que des gens honnêtes, pour concourir aux

vues ambitieuſes du Docteur Meſmer, ſe rendiſſent coupables d'un menſonge impertinent.

Par toutes ces conſidérations, le Comité rejetta les réglemens du Docteur Meſmer. En même-temps M. d'Eprémeneſnil, que le Comité, en vertu de ſes pouvoirs, avoit chargé d'en rédiger d'autres, ayant annoncé que ſon travail étoit fini, il fut pris jour pour l'entendre.

La diſcuſſion ſur l'article des réglemens avoit été longue entre le Docteur Meſmer & le Comité. Durant le cours de cette diſcuſſion, on eſt loin de ſoupçonner la manière dont le Docteur Meſmer avoit employé ſon temps.

Toujours aidé dans ſes projets par les cinq perſonnages dont j'ai parlé plus haut, il avoit imaginé de préparer ſourdement une aſſemblée générale de la ſociété, des ſuffrages de laquelle il ſeroit ſûr, & où il feroit proſcrire le Comité importun, qui ne vouloit, à aucun prix, devenir le miniſtre d'une Doctrine oculte & qui s'oppoſoit ainſi au progrès de ſa fortune.

En conſéquence, il avoit convoqué chez lui ſes Eléves, douze par douze. Là un de ſes cinq confidens, après l'avoir repréſenté en peu de mots comme un homme perſécuté par ceux-là mêmes qui l'avoient le mieux défendu juſqu'alors, après avoir déclamé contre le comité, qu'il montroit comme voulant envahir la liberté de la ſociété, propoſoit la lecture des réglemens; faiſoit remarquer qu'à la forme de ces réglemens, le Docteur Meſmer ſe dépouilloit de tout ce dont il pouvoit ſe dépouiller; qu'à la forme de ces réglemens, il affranchiſſoit ſes Eléves, des engagemens rigoureux qu'ils

avoient contracté précédemment avec lui; qu'à la forme de ces réglemens, s'il ne leur permettoit pas de publier sa Doctrine, *parce que le bien même de cette Doctrine exigeoit qu'elle fut encore secrette*, cependant il leur laissoit la plus grande liberté d'instruire les personnes qui leur conviendroient; après ce préambule on les invitoit à ne pas imiter le comité, dans le parti qu'il avoit pris, & on leur proposoit de signer ce qu'on venoit de leur lire. Beaucoup d'Eléves ont été trompés par ce manége adroit; &, en peu de temps, le Docteue Mesmer a eu un assez grand nombre de signatures pour être certain de la pluralité des suffrages à la première assemblée qu'il jugeroit à propos de convoquer.

Cependant le comité avoit entendu la lecture des réglemens de M. d'Eprémesnil, & il avoit décidé que, remplissant mieux que ceux du Docteur Mesmer l'objet que s'étoient proposé les fondateurs de la société en l'instituant, ils seroient présentés de la part & au nom du comité, à la société légitimement assemblée, pour recevoir sa sanction.

Avant tout, on crut devoir épuiser les égards avec le Docteur Mesmer, & il fut arrêté que M. d'Eprémesnil, avec deux des membres les plus distingués de la société, M. le Duc de *** & M le Marquis de ***, qui en seroient priés spécialement, se rendroit chez le Docteur Mesmer, pour l'engager à se désister de ses prétentions extravagantes, & à donner son approbation aux réglemens du comité.

M. le Duc de *** & M. le Marquis de ***, voulurent bien accompagner M. d'Eprémesnil, chez

le Docteur Meſmer. Là on lut les réglemens du comité. Le Docteur Meſmer les trouva bons, à quelques articles près, qui contrarioient ſon projet ſur l'Angleterre. M. d'Eprémeſnil, par excès de condeſcendance, lui promit qu'il s'occuperoit avec le comité, d'arranger les choſes de manière à ne pas nuire à ſes nouvelles eſpérances de fortune; mais il inſiſta toujours ſur le droit qu'avoit la ſociété de publier ſa découverte, droit d'ailleurs qu'il étoit ridicule de lui conteſter, maintenant que la découverte étoit publique.

Bref, M. d'Eprémeſnil quitta le Docteur Meſmer, comptant ſur une réconciliation prochaine, & il vint annoncer au comité qu'il étoit perſuadé que dans peu la paix ſeroit rétablie dans le ſein de la ſociété. Quelques perſonnes qui connoiſſoient un peu mieux que M. d'Eprémeſnil le caractère du Docteur Meſmer, pensèrent autrement, & elles ne ſe trompèrent pas.

A peine, M. d'Eprémeſnil étoit-il ſorti de chez le Docteur Meſmer, que les cinq conjurés y arrivèrent; en un inſtant, tout fut bouleverſé. Ils repréſentèrent au Docteur Meſmer, qu'il en avoit trop fait pour reculer; qu'il étoit certain de la pluralité des ſuffrages par le ſuccès de la manœuvre qu'ils avoient employée pour la lui aſſurer; qu'il falloit donc convoquer une aſſemblée; qu'à cette aſſemblée n'aſſiſteroit vraiſemblablement aucune des perſonnes, qui avoient fondé la ſociété, & qui avoient été témoins des premiers engagemens du Docteur Meſmer avec elle; qu'on n'y verroit pas non

plus ceux qui avoient refusé de signer les réglemens; qu'on n'y verroit pas également ceux qui ayant appris qu'ils avoient été trompés, ne pouvoient y paroître que pour revenir sur leur signature surprise, & se livrer ainsi à des discussions désagréables; que l'assemblée ne seroit donc composée que de ses nouveaux Eléves, gens qui n'avoient à peu prés contribué en rien à sa fortune, & qui à cause de cela n'oseroient lui faire la loi & se trouveroient tous disposés à s'abandonner aux mouvemens de sa volonté.

Ils ajoutèrent que les personnes qui composoient le comité, se ressouvenant toujours qu'elles étoient les auteurs de sa fortune & de sa gloire, ne souffriroient pas impunément que de nouveaux venus osassent devenir leurs juges; qu'ils s'opposeroient donc infailliblement aux délibérations de l'assemblée, & qu'alors le moment étoit arrivé de les expulser du sein de la société, de les dénoncer au Public, comme manquant à tous leurs engagemens; & non-seulement de s'affranchir envers eux d'une reconnoissance devenue trop pénible, mais de les calomnier assez pour que, si la découverte du Magnétisme devoit opérer dans quelques parties du systême de nos connoissances une révolution utile à l'Humanité, ils ne fussent comptés parmi les hommes qui avoient opéré cette révolution que de manière à ce qu'il n'en résultât pour eux qu'une renommée honteuse.

De telles raisons devoient persuader le Docteur Mesmer; il n'hésita pas à les adopter; en conséquence, le lendemain, les membres du co-

mité

mité reçurent des billets d'invitation, pour afſiſter à une aſſemblée générale de la ſociété convoquée au nom du Docteur Meſmer ſeulement, *aſſemblée*, étoit il dit dans les billets, où il devoit être queſtion de prononcer ſur les réglemens rédigés par lui & déjà propoſés à ſes Eléves.

Le Comité, étonné d'une telle invitation, protesta par un arrêté, qui fut imprimé dans le jour, contre la tenue de l'aſſemblée. Et néanmoins ſuppoſant que les nouveaux-venus, que le Docteur Meſmer avoit réunis autour de lui, ne connoiſſoient pas leurs droits & n'étoient pas inſtruits de ceux de la ſociété, il crut devoir faire encore une démarche propre à prévenir les excès auxquels le Docteur Meſmer paroiſſoit déterminé à ſe porter contre ſes Bienfaiteurs. Il invita M. d'Eprémeſnil à ſe rendre à l'aſſemblée, pour inſtruire ceux qui la compoſoient, de ce qui s'étoit paſſé entre le Comité & le Docteur Meſmer; M. le Comte d'Avaux & moi, nous fumes en même temps priés d'accompagner M. d'Eprémeſnil, & l'on convint que, ſi-tôt que M. d'Eprémeſnil auroit ceſſé de parler, nous nous retirerions tous les trois, pour ne pas autoriſer par notre préſence, des délibérations dont nous prévoyions l'iſſue, & que nous ne pouvions adopter. Je dois dire ici qu'on m'avoit choiſi pour accompagner M. d'Eprémeſnil, parce qu'on avoit penſé que ma préſence rappelleroit le Docteur Meſmer à des idées plus honnêtes, que celles qu'on lui avoit fait adopter, & qu'ayant devant les yeux l'homme auquel il devoit le plus, il interrogeroit tout bas

ſa conſcience, & craindroit de manquer à cet homme. On ne ſe reſſouvenoit pas de cette maxime de Tacite, malheureuſement trop vraie. *Beneficia eò uſquè læta ſunt dùm exſolvi poſſunt, ubi multùm anteveneré òdium pariunt.*

M d'Eprémeſnil parla dans l'aſſemblée avec beaucoup de modération; il perſuada quelques perſonnes qui ſortirent avec nous; à peines fumes nous retirés, que les réglemens du Docteur Meſmer, ſur leſquels on s'étoit déjà procuré les ſignatures de tous les votans, furent approuvés par une délibération unanime. L'aſſemblée, avant que de ſe ſéparer, caſſa le comité, & s'ajourna à quelques jours de là, pour en nommer un autre.

Le jour de l'élection du nouveau Comité arrivé, M d'Eprémeſnil ſeul & ſans conſulter les Syndics, crut devoir faire une dernière tentative. Il ſe rendit à l'aſſemblée; &, par la conſidération de tout ce qui pouvoit réſulter de déſavantageux des diviſions actuelles, pour ceux qui s'étoient occupés avec quelque publicité du Magnétiſme, il tacha de rappeller l'aſſemblée à des opinions plus ſaines que celles dans leſquelles quelques hommes malhonnêtes s'efforçoient de l'entraîner. On ne l'écouta qu'avec la plus grande impatience; &, à peine ſe fut-il retiré, qu'on procéda à l'élection des nouveaux Officiers.

Ce n'eſt pas tout; l'aſſemblée ſe tenoit à côté du lieu deſtiné aux ſéances du Comité. On délibéra que ſur le champ le nouveau Secrétaire de la ſociété ſe tranſporteroit dans ce lieu, & qu'à l'aide du valet du Docteur Meſ-

mer (1), il s'empareroit de tous les papiers du comité, ſans employer aucune forme, ſans appeller aucun des membres de ce même comité, intéreſſé cependant à ce qu'on en fît tout au moins la deſcription devant lui. La délibération fut exécutée en effet à l'inſtant même, au grand contentement du Docteur Meſmer & de ſes *complices* : car il faut enfin donner ce nom à des hommes capables de voies de fait de cette eſpéce. On eſpéra qu'ainſi l'on pourroit ſupprimer toutes les traces des engagemens du Docteur Meſmer avec ſes Eléves, & calomnier avec plus de ſécurité les perſonnes qui avoient voulu le contraindre à les remplir; heureuſement il eſt reſté dans mes mains quelques titres qui ſuffiſent aujourd'hui à l'apologie de ces perſonnes & à la mienne.

Enfin le Docteur Meſmer a tenu une troiſiéme aſſemblée; là, par une délibération bien peu honorable pour ceux qui l'ont ſignée, il a fait exclure tous ſes Bienfaiteurs à la fois du ſein de la ſociété, comme ayant réfuſé d'adopter ſes Réglemens; & les nouveaux Syndics choiſis par lui n'ont pas rougi de propoſer que je fuſſe rembourſé au nom de la ſociété de la ſomme de cent louis que je lui avois payée pour acquérir la connoiſſance de ſa découverte, & que de plus, on me demanda la liſte des Ecrits

(1) Ce valet doit en grande partie ſa fortune à M Kornmann & à moi. Graces aux rétributions que nous lui avions fait fixer par la ſociété & aux petits avantages que nous lui avons procurés, il a récueilli, en glanant à la ſuite de ſon Maître, une ſomme d'environ vingt-mille livres.

que j'avois pu faire ſur le Magnétiſme animal, leſquels écrits ſeroient taxés à tant la feuille, comme des écritures de Procureur, & me ſeroient payées en conſéquence de la taxe. Un tel excès de démence, de ridicule & de fureur a cependant paru trop odieux, & le Docteur Meſmer & ſes Suppots ont été obligés de retier le ur propoſition.

J'abrége. On imagine bien que le comité deſtitué par les aſſemblées illégales du Docteur Meſmer, n'a pas cru devoir conſentir à ſa deſtitution; qu'il n'a pas ceſſé de ſe conſidérer comme repréſentant la ſociété qui lui avoit confié l'exercice de ſon autorité, & ſur-tout comme repréſentant les fondateurs de la ſociété, dont il ne pouvoit, ſans une ſorte de prévarication, abandonner les droits (1).

D'après cela il a continué à tenir ſes ſéances comme à l'ordinaire, & a convoqué, en vertu de ſes pouvoirs, une aſſemblée légale de la ſociété. Dans cette aſſemblée il a expoſé tout ce qui s'étoit paſſé entre le Docteur Meſmer & lui, la manière odieuſe, dont celui-ci venoit d'en agir avec les perſonnes auxquelles il devoit le plus, les motifs de cette conduite

---

(1) On ſe doute aſſez que le Comité, compoſé de gens très-peu enthouſiaſtes, ne mettoit pas un grand intérêt à ſe maintenir dans l'exercice de ſes fonctions; mais il prévoyoit un ſyſtême de diffamation, dont il lui paroiſſoit prudent de ſe garantir, ou un ſyſtême de ſervitude, auquel il trouvoit abſurde de ſe ſoumettre: de plus, il vouloit abſolument que la découverte du Magnétiſme, dont on parloit ſi diverſement, fût enfin dans les mains de tout le monde, & que chacun pût en juger à ſa fantaiſie.

indécente. Enſuite un de ſes membres a fait lecture des réglemens que M. d'Eprémeſnil avoit rédigés. L'aſſemblée a donné des éloges à la conduite du comité ; & , avant que d'approuver définitivement ſes réglemens , elle a nommé des Commiſſaires pour les examiner. D'après les obſervations des Commiſſaires, ils ont été réformés en quelques points , & enfin unanimement approuvés.

Les réglemens approuvés , le comité s'eſt démis de ſes pouvoirs, & il a été procédé à l'élection d'un nouveau comité plus nombreux que le premier , & dont les membres ont été choiſis parmi les perſonnes les plus diſtinguées de la ſociété par leur prudence & leurs lumières ; en même temps il a été arrêté qu'il ſeroit fait inceſſamment des conférences ſur le Magnétiſme, pour acquiter, autant qu'il étoit poſſible dans les circonſtances où l'on ſe trouvoit, l'engagement du Docteur Meſmer envers le Public ; que les perſonnes de l'un & de l'autre ſexes ſeroient admiſes à ces conférences, & qu'on n'aſſujetiroit au ſecret en aucune façon ceux qu'on croiroit devoir y admettre.

M. le Comte d'Avaux & moi nous avons commencé les conférences ; M. d'Eprémeſnil les a continuées ; je les ai repriſes. Voici peut-être le plus grand grief du Docteur Meſmer contre moi & celui dont il parle le moins. On ſavoit, comme je l'ai dit plus haut, que ſi j'eſtimois la découverte qu'il nous avoit apportée, je faiſoit très-peu de cas de ſa Doctrine. Dans mon Ouvrage intitulé *Conſidérations ſur la Théorie du Monde & des Etres organiſés*, en célébrant avec

le plus grand éclat & la plus grande franchiſe, le génie que ſuppoſe dans ſon inventeur, la découverte du Magnétiſme-Animal, je m'étois déja, comme on l'a vu également, écarté entièrement de ſes principes. Enfin, dégagé de tous mes liens, & libre de toute entrave, dans mes dernières conférences ſur le Magnétiſme, je ſuis allé beaucoup plus loin. Sans nommer le Docteur Meſmer, j'ai renverſé toutes les baſes de ſon ſyſtême, & j'ai élevé ſur les ruines de ce ſyſtême un édifice, je crois, beaucoup plus vaſte & plus ſolidement conſtruit que celui dont ſes premiers Eléves ont payés ſi chérement les matériaux. Il paroît qu'on a été frappé de de l'enſemble, de la nouveauté & de la hardieſſe de mes idées, & qu'elles ont été aſſez généralement préférées à celles du Docteur Meſmer. Or on juge bien que celui-ci n'a pas du me pardonner un tel ſuccès, & que, me haïſſant déjà comme ſon bienfaiteur, il a du me déteſter encore comme ſon rival. Eh! Quel rival? Je le demande; un homme qui, par un excès de généroſité, ſûrement ſans exemple, lui avoit fait le ſacrifice de ce qu'on abandonne le moins, le ſacrifice d'une grande partie de ſes idées, & qui eût aimé à lui faire encore ce ſacrifice, s'il ſe fût montré moins indigne d'un pareil hommage (1).

Quoiqu'il en ſoit, l'homme à phyſionomie

(1) Je ne me ſuis jamais propoſé de faire, & je n'ai jamais fait du Magnétiſme (comme on le verra dans la ſuite) ma principale occupation, & voilà pourquoi je renvoyois toujours au Docteur Meſmer toutes les idées qui dans ma tête s'aſſocioient à ſa découverte.

malheureuſe dont j'ai parlé, & ſes quatre complices ordinaires, ſont venus au ſecours du Docteur Meſmer. Dejà, par leurs conſeils, des procès bien ſcandaleux avoient été intentés à trois Membres du Comité, MM. le Comte de P***, le Comte d'Avaux & Kornmann; reſtoient M. d'Eprémeſnil & moi, dont il falloit auſſi ſe venger.

M. d'Eprémeſnil ayant appris que le Docteur Meſmer & la troupe de gens malhonnêtes, & de gens trompés qui l'entouroient, affectoient de répandre dans le Public, que le comité avoit manqué à tous ſes engagemens, & qu'il étoit faux que ma ſouſcription fût remplie, avoit cru devoir faire imprimer un Expoſé très-ſimple & très-abrégé de la conduite du comité avec le Docteur Meſmer, & donner à la ſuite de cet abrégé, un état des ſommes verſées par les mains du tréſorier de la ſociété, dans celles du Docteur Meſmer.

Il fut convenu dans le conſeil du Docteur Meſmer, qu'on répondroit à cet expoſé par un libelle rempli d'imputations contre M. d'Eprémeſnil & contre moi, imputations de l'eſpéce la plus inſupportable pour des hommes d'honneur: on arrêta, de plus, que, le Docteur Meſmer étant prêt à partir pour l'Angleterre, on répandroit le Libelle, ſi-tôt après ſon départ, à Paris, dans les Provinces, dans l'Etranger, & par tout où la découverte du Magnétiſme & le nom de ſon Auteur avoient été portés; comme on ſavoit combien ma ſenſibilité étoit active, impatiente, orgueilleuſe même, ſi l'on veut, comme on comptoit ſur les

saillies impétueuses de mon caractère à la nouvelle d'une diffamation si universelle & si lâchement combinée, on espéra sûrement, ou que je franchirois toutes les bornes de la prudence pour me venger, & alors on se promettoit bien de tirer parti des circonstances dans lesquelles on m'auroit entraîné, ou que ma santé, considérablement altérée par la vie tourmentée que j'avois menée depuis trois ans, & les tracasseries odieuses dont le Docteur Mesmer m'avoit environné depuis six mois, ne résisteroit pas à cette attaque imprévue; & alors, on procuroit au Docteur Mesmer la satisfaction si douce de frapper d'un coup mortel le sein de son bienfaiteur, & d'éteindre la mémoire de ce qu'il avoit fait dans un abysme de calomnies.

Les choses ont été exécutées comme on les avoit projettées. Le Docteur Mesmer est parti pour l'Angleterre, où il existe maintenant sous un nom supposé; &, le lendemain de son départ, le libelle rédigé dans son conseil a été répandu à Paris dans tous les lieux publics, & envoyé dans les Provinces & dans l'Etranger, par tout où l'on s'occupe du Magnétisme-Animal.

Telle est, très-en abrégé, l'histoire de mes relations avec le Docteur Mesmer. Je le répete, j'ai écarté de mon récit beaucoup de faits qui, même en supposant que le Magnétisme-Animal ne soit qu'une erreur, ne peuvent être connus sans fixer sur moi l'opinion publique d'une manière honorable. Mais ces faits qui n'étoient pas absolument nécessaires à mon apo-

logie, compromettoient plus que je ne le voulois, la réputation du Docteur Mesmer. Il m'a paru qu'il falloit toujours voir en cet homme, qui m'a si cruellement offensé, l'homme qui est venu nous apporter une grande découverte, & que je devois moins m'occuper de me venger du mal qu'il a voulu me faire, que de prouver que j'ai mérité de sa part d'autres procédés, & le mettre hors d'état de me nuire davantage.

Maintenant je viens au Libelle du Docteur Mesmer. A quoi se réduisent toutes les imputations qu'il renferme? A cette accusation grave, sans doute que *j'ai manqué à ma parole d'honneur, en révélant, sans son aveu, sa Doctrine & sa découverte.*

Et comment le Docteur Mesmer prouve-t-il son accusation? En produisant un engagement souscrit par moi, dans lequel, sur ma parole d'honneur & sous peine de lui payer cinquante mille écus, je promets de garder le secret sur sa doctrine & sa découverte?

« Or, dit-il, sans mon aveu, & même » contre mon aveu, vous avez instruit de » la manière la plus publique, beaucoup de » personnes dans la science du Magnétisme-» Animal. Donc je puis exiger de vous que » vous me payiez la somme de cinquante mille » écus. Donc au moins vous avez manqué à » votre parole d'honneur ».

D'après l'exposé des faits qu'on vient de lire, il me semble qu'on voit déjà tout ce que je peux répondre au Docteur Mesmer.

D'abord, quant aux cinquante mille écus, le Docteur Mesmer, comme je l'ai déjà dit, se prévaut d'un engagement qui ne subsiste plus entre lui & moi. Si j'ai tort, il ne doit argumenter que de l'engagement plus simple qu'à la forme de la délibération dont j'ai parlé, il étoit tenu de substituer à mon premier engagement, que d'un engagement semblable à celui qu'a souscrit M. d'Eprémesnil, & qui se trouve rapporté dans son libelle, à la suite de l'engagement dont il argumente contre moi. Or, il n'est nullement question dans l'engagement de M. d'Eprémesnil, du dédommagement de cinquante mille écus. Donc je ne lui dois pas cinquante mille écus; & je ne lui conseille pas d'essayer de m'en faire la demande.

Ensuite, quant à la parole d'honneur, en partant de l'engagement de M. d'Eprémesnil, qui contient en effet une parole d'honneur, je soutiens que cet engagement n'a plus de valeur aujourd'hui. Je vais plus loin. Je soutiens que, quand il en auroit, je n'ai pas manqué aux obligations qu'il renferme, & je crois que j'aurai établi ma double proposition, si je prouve;

1°. Que j'ai depuis long-tems le droit de rendre la Doctrine & la découverte du Docteur Mesmer publiques.

2°. Que je n'ai pas pu rendre la Doctrine & la découverte du Docteur Mesmer publiques.

3°. Que je n'ai pas rendu la Doctrine & la découverte du Docteur Mesmer publiques.

Je dis en premier lieu, que j'ai depuis long-temps le droit de rendre la Doctrine & la découverte

du Docteur Meſmer publiques, & voici comment je raiſonne ſur cette première aſſertion.

Je ſuis l'auteur d'une ſouſcription ouverte au profit du Docteur Meſmer. A la forme de cette ſouſcription, j'avois annoncé, comme on l'a vu, que, ſi-tôt que le Docteur Meſmer auroit trouvé cent Souſcripteurs à cent louis chacun, c'eſt-à-dire, que ſi-tôt qu'on auroit dépoſé dans ſes mains une ſomme de 240,000 liv., il rendroit ſa découverte publique.

Mais il y a plus d'un an que le Docteur Meſmer a reçu 240,000 liv.; il y a près d'un an qu'il en a reçu 340,000.

Donc il y a plus d'un an que le Docteur Meſmer a du rendre ſa découverte publique, ou, ce qui eſt la même choſe, que ſes Eléves ont le droit de la rendre publique, s'il eſt démontré, qu'il n'a reçu les 340,000 liv. dont je parle, qu'après avoir formellement avoué ma ſouſcription; qu'en conſéquence de ma ſouſcription avouée; qu'après avoir donné à ma ſouſcription une approbation poſtérieure à l'engagement qu'il invoque aujourd'hui contre moi.

Sur ce dernier point on conviendra, je penſe, que, s'il a donné ſon approbation à ma ſouſcription poſtérieurement à l'engagement qu'il invoque contre moi, il a donc reconnu poſtérieurement à cet engagement, que, ma ſouſcription remplie, il étoit tenu de rendre ſa découverte publique, il a donc reconnu qu'aucun de ſes Eléves n'étoit engagé au ſecret ſur ſa découverte, après ma ſouſcription remplie.

Or premièrement le Docteur Meſmer a formellement avoué ma ſouſcription. Ici je pour-

rois m'adreſſer aux premiers Eléves du Docteur Meſmer, & ſpécialement à M. le Bailli des Barres, à MM. de Puyſégur, au P. Gérard, &c. &c. Je pourrois leur demander ſi c'eſt contre le conſentement du Docteur Meſmer & à ſon inſçu, que mon Proſpectus a été dépoſé chez Me Margantin; je pourrois leur demander ſi, vingt fois le jour, le Docteur Meſmer ne m'a pas preſſé de rédiger ce Proſpectus, & d'en hâter le dépôt chez Me Margantin; mais j'ai, de la main même du Docteur Meſmer, une preuve écrite qu'il a connu le Proſpectus de la ſouſcription, & les ſoumiſſions faites à la ſuite de ce Proſpectus; qu'il n'a déſavoué ni celles-ci, ni celui-là; & ma preuve écrite réſulte d'un billet adreſſé à Me Margantin, le 3 Décembre 1783, par le Docteur Meſmer lui-même. Au moment de la formation de la ſociété, nous voulions payer dans les mains du Docteur Meſmer la ſomme de cent louis que nous avions déterminée pour prix de la ſouſcription; mais, avant que de payer cette ſomme, nous priames le Docteur Meſmer de retirer nos ſoumiſſions de chez Me Margantin, de pareils titres ne pouvant ſubſiſter après le paiement de nos cent louis; en conſéquence le Docteur Meſmer écrivit à Me Margantin le billet ſuivant (1): « Je prie M. Margantin de remettre » à M. Kornmann les ſouſcriptions qui ont » été faites par MM. de Beaumont, Bergaſſe, » Gentil, Bouvier, Gérard, de la Motte, le » Comte de Puyſégur & de Chaſtenet Puyſégur; » à Paris, ce 3 Décembre 1783. *Signé* MESMER.

---

(1) L'Original de ce Billet eſt dans mes mains.

Or que réſulte-t-il de ce billet? Certainement que le Docteur Meſmer ſavoit qu'il exiſtoit une ſouſcription ouverte à ſon profit chez Me Margantin, & que chez Me Margantin nous avions fait nos ſoumiſſions relativement à cette même ſouſcription? Que réſulte-t-il encore de ce billet? Certainement que le Docteur Meſmer avouoit la ſouſcription, & qu'en ce qui concernoit la ſouſcription, il agiſſoit abſolument de concert avec nous. Car comment le Docteur Meſmer eut-il pu demander nos ſoumiſſions à Me Margantin, s'il n'eût pas agi de concert avec nous, ſi la ſouſcription à laquelle ces ſoumiſſions ſe rapportent, eût été faite ſans ſon aveu? Et comment, ſi la ſouſcription étoit faite ſans ſon aveu, ne l'improuvoit-il pas formellement en demandant nos ſoumiſſions? Comment, ſachant que le Proſpectus de cette ſouſcription reſtoit dépoſé chez Me Margantin (& il n'y a pas quatre mois que je l'en ai retiré), comment n'a-t-il pas déclaré qu'il n'entendoit s'en prévaloir en aucun temps, & qu'un tel acte lui étoit abſolument étranger?

Secondement, le Docteur Meſmer n'a conſtament agi qu'en conſéquence de ma ſouſcription, & ce fait eſt prouvé, ſi j'établis qu'il a toujours invoqué cette ſouſcription, & que nul ne pouvoit être reçu au nombre de ſes Elèves qu'il n'en eût acquitté le prix.

J'en appelle à la bonne-foi du Docteur Meſmer, au témoignage de ſes premiers Eléves, de ceux de ſes Eléves qui ont fait ſa fortune, au témoignage de tous les les Papiers publics, de tous les Journaux qu'il n'a jamais contredits,

quoiqu'il ait eu plusieurs fois la liberté d'y faire insérer ses réclamations ; osera-t-on me nier, osera-t-il me nier, que nul pendant long-temps n'a pu être reçu au nombre de ses Elèves, qu'il n'eût payé la somme énoncée très-expressément dans le Prospectus de ma souscription, la somme de 2,400 liv.

Et si le Docteur Mesmer, en convenant qu'il a reçu pendant long-temps 2,400 liv. de chacun de ses Eléves, rejette tous les témoignages que je lui oppose, comme lui étant absolument étrangers ; s'il soutient qu'il n'a pas reçu ces 2,400 liv. en conséquence de ma souscription, mais uniquement parce qu'il lui a plu d'exiger cette somme de chacun de ses premiers Eléves, qu'on se donne la peine de jetter les yeux sur vingt-deux extraits de ses Lettres imprimées à la suite de cet Ecrit ? Qu'y verra-t-on ? ce que j'ai annoncé dans l'exposé des faits, & ce qu'il faut bien répéter ici, que le Docteur Mesmer déclare positivement, *qu'il existe autour de lui une Société respectable, à laquelle il a confié le dépôt de sa Doctrine, & sans le concours de laquelle il ne peut former aucun Eléve ; que cette Société, plus occupée de sa fortune que lui-même, n'admet qui que ce soit dans son sein qu'il n'ait payé dans les mains d'un de ses Membres le prix de la souscription ; que lui, Docteur Mesmer, n'a le droit de dispenser personne de cette condition, & que sur ce point sa liberté est enchaînée.*

Et si le Docteur Mesmer, forcé d'avouer qu'il n'a reçu de chacun de ses Eléves la somme de cent louis, qu'à la forme d'une souscription, nie que cette souscription soit la mienne, que cette

ſouſcription ſoit celle qui, de ſon aveu, a été dépoſée par moi chez Me Margantin; qu'on ſe donne encore la peine de jetter les yeux ſur l'Extrait du Mémoire contre le Docteur d'Eſlon, qu'à l'époque de la nomination des Commiſſaires pour l'examen du Magnétiſme-Animal, le Docteur Meſmer a envoyé, comme je l'ai dit, à M. le Baron de Breteuil & à M. Franklin, Extrait également imprimé à la ſuite de cet Ecrit. Qu'y verra-t-on? Ce que j'ai dit également, que la ſouſcription dont le Docteur Meſmer s'eſt toujours prévalu avec ſes Eléves, *eſt la ſouſcription dépoſée chez Me Margantin*, c'eſt-à-dire, ma propre ſouſcription; car il n'y en a pas eu d'autre dépoſée chez Me Margantin au profit du Docteur Meſmer.

Troiſiémement, le Docteur Meſmer a donné formellement, à ma ſouſcription, une approbation poſtérieure à l'engagement dont il ſe prévaut contre moi; car mon engagement eſt du mois de Décembre 1783, & les extraits de ſes lettres, que je produis, ſont de l'année 1784, & le Mémoire du Docteur d'Eſlon a été rédigé dans le mois de Février 1784; & ce Mémoire a été envoyé à M. le Baron de Breteuil & à M. Franklin, vers le milieu de l'année 1784.

Donc, puiſque le Docteur Meſmer a formellement avoué, & dans tous les temps, & poſtérieurement à mon engagement avec lui, la ſouſcription ouverte à ſon profit, puiſque, dans le Proſpectus de cette ſouſcription ouverte à ſon profit, il eſt expreſſément énoncé que la ſouſcription n'a pour objet que *de mettre le Docteur Meſmer en état de publier ſa découverte*, puiſque dès lors la

ſouſcription remplie, le Docteur Meſmer n'a pu garder le ſecret ſur ſa découverte, ſans manquer à ſes engagemens envers ſes Eléves & le Public, il eſt, je crois, bien évident que moi, qui ſuis l'auteur de ces engagemens, moi qui n'ai approché de lui que parce qu'il les a ſpécialement approuvés, j'ai le droit de faire ce qu'il n'a pas fait, je puis, s'il en eſt temps encore, déchirer le voile dont il enveloppe ſa Doctrine.

Qu'oppoſe à cette ſuite de raiſonnemens le Docteur Meſmer? trois obſervations de la plus grande foibleſſe.

Première obſervation du Docteur Meſmer. C'eſt à tort que je me prévaux, s'il faut l'en croire, du Mémoire rédigé contre le Docteur d'Eſlon; car ce Mémoire eſt mon ouvrage, & l'Avocat qu'il avoit choiſi, pour pourſuivre le Docteur d'Eſlon dans les Tribunaux, l'ayant formellement rejetté, en ayant même compoſé un autre, il eſt bien fondé à ſoutenir qu'il ne l'a jamais approuvé.

« Vous dites que vous n'avez jamais approuvé
» mon Mémoire; & pourquoi donc l'avez-vous
» envoyé à M. le Baron de Breteuil & à M. Fran-
» klin? A cette époque, le Mémoire de votre
» Avocat étoit fait; & trouvant que ce Mémoire
» étoit foiblement écrit, vous préférates le mien;
» vous fites plus; vous voulutes exiger qu'on en
» tirât des copies pour être envoyées dans tou-
» tes les ſociétés de Province; &, dans le délire
» de votre vengeance contre le Docteur d'Eſ-
» lon, vous allates même juſqu'à me propoſer
» de faire paſſer en loi dans notre ſociété, que
» nul ne pourroit être admis au nombre de vos

Eléves

» Elèves, qu'il ne s'en fût procuré un exem-
» plaire (1).

» Vous dites que vous n'avez jamais approuvé » mon Mémoire; mais avez-vous oublié ce qui » s'eſt paſſé relativement à ce Mémoire chez » M. Coqueley de Chauſſepierre & chez M. Elie » de Beaumont? Avez-vous oublié le jugement » infiniment honorable pour moi, qu'en ont porté, » en préſence de pluſieurs des Membres les plus di- » ſtingués de notre Société, ces deux Juriſconſul- » tes célèbres? Avez-vous oublié qu'en leur pré- » ſence, vous vous êtes félicité de m'avoir pour » défenſeur & pour appui? Alors vous étiez » juſte; des hommes vils ne vous entouroient » pas, & j'avois mis votre caractère à la hauteur » de votre découverte.

» Vous dites que vous n'avez jamais approuvé » mon Mémoire, & vous le dites, parce que » votre Avocat en a fait un autre. Mais avez- » vous oublié pourquoi votre Avocat en a fait » un autre? Avez-vous oublié qu'on ne fit à » regret le ſacrifice du mien, que parce qu'on » penſa que, pour le ſuccès de votre affaire » avec le Docteur d'Eſlon, il étoit convenable » d'écrire d'abord avec moins d'éclat que je ne » me l'étois permis? Avez-vous oublié qu'en » conſentant à ce que mon Mémoire ne devînt » pas une piéce de votre procès, vous n'avez

(1) On aſſure dans le Libelle, que j'ai fait tirer une trentaine de copies de ce Mémoire, pour être répandues à Paris & dans les Provinces. Je ne crois pas qu'il en ait été tiré plus de ſix copies, & je n'en connois point qui ait été remiſe à qui que ce ſoit par mes ordres.

» jamais désavoué aucun des faits qu'il renferme;
» faits, au reste, que je ne tenois que de vous.
» J'atteste ici les Jurisconsultes en assez grand
» nombre, qui ont été vos conseils. En est-il un
» seul qui ose dire qu'il vous a entendu désapprou-
» ver mon Mémoire ? en est-il un seul qui ose dire
» qu'il vous a vu sur-tout s'élever contre les faits
» qui s'y trouvent rassemblés ».

Seconde observation du Docteur Mesmer. Dans ce Mémoire, continue-t-il, qu'il n'a pas approuvé, je conviens moi-même que le magnétisme animal est sa propriété, que nul ne peut en disposer sans son consentement, & qu'on est coupable, quand on en dispose sans son consentement.

« Oui, je conviens qu'approcher d'un homme,
» pour s'emparer d'une découverte qu'il a faite,
» & qui, sous ce point de vue, est sa propriété ;
» qu'approcher d'un homme pour mettre ensuite
» à profit contre lui-même la découverte qu'on
» lui a dérobée, c'est être coupable ; & voilà le
» délit que vous imputiez au Docteur d'Eslon;
» & c'est en raisonnant sur la nature de ce délit,
» que j'ai employé les expressions que vous
» m'opposez maintenant. Mais que signifient ces
» expressions dans la circonstance où nous som-
» mes ? Ai-je dit dans ce Mémoire qu'on est cou-
» pable, lorsqu'on dispose d'une découverte
» après en avoir acquis la propriété, après avoir
» payé le prix auquel son Inventeur l'a estimée ?
» Or il faudroit que j'eusse tenu ce langage ab-
» surde pour que vous pussiez actuellement me
» réduire au silence ».

Troisiéme observation du Docteur Mesmer.

Dans mes *Considérations sur la Théorie du Monde & des Etres organisés*, ouvrage qui a paru, il y a environ quatre mois, c'est-à-dire, plusieurs mois après que la souscription a été remplie, je déclare positivement que je n'ai ni le droit ni la volonté de publier sa Doctrine & sa Découverte.

« Quant à la volonté de publier votre Do-» ctrine & votre Découverte, il est certain que » je ne l'avois pas à l'époque où mon ouvrage a » paru; mes principes différoient absolument des » vôtres, &, comme je croyois les vôtres mal » fondés, je ne me souciois en aucune façon de » les faire connoître.

» Quant au droit de publier votre Doctrine & » votre découverte, expliquons-nous. A l'é-» poque où mon ouvrage a paru, ce droit m'é-» toit acquis incontestablement; mais je ne pou-» vois en user encore, & voici pourquoi. Mon » ouvrage n'a pas paru, il y a environ quatre mois, » comme vous le dites dans votre Libelle, mais il » y a environ dix mois, & ici les dates sont pré-» cieuses. Il a été achevé le 15 Octobre 1784, » approuvé le 12 Novembre suivant & livré à » l'impression le lendemain de l'Approbation. Or » il est bien vrai qu'alors la souscription étoit » remplie; mais je ne pouvois me prévaloir de » ce que la souscription étoit remplie, qu'autant » que, dans le Comité dont j'étois Membre, il » auroit été constaté avec vous, ou à votre re-» fus, sans vous, que, toutes vos dépenses dé-» duites, vous aviez en effet touché un capital » de 240,000 liv., prix convenu de la souscri-» ption. Mais le Comité ne s'est assemblé pour » cet objet, qu'après l'impression de mon ou-

» vrage; il n'y a été queſtion pour la première
» fois de la ſouſcription remplie, qu'à la fin du
» mois de Novembre. J'ai donc du dire juſques-
» là, qu'en effet je n'avois pas le droit de pu-
» blier votre Doctrine & votre Découverte : mais
» depuis ai-je dit que je n'avois pas ce droit.
» Mais ſi-tôt que le Tréſorier, de la ſociété nons
» a produit l'état des ſommes que vous avez re-
» reçues, quand il m'a été bien prouvé que, vos
» dépenſes déduites, vous aviez touché beau-
» coup au-delà de ce que vous deviez recevoir,
» n'ai-je pas ſur le champ réclamé mon droit;
» & croyez-vous que, ſi mon ouvrage eût paru
» dans une telle circonſtance, j'y euſſe laiſſé
» ſubſiſter les expreſſions dont vous vous préva-
» lez ſi mal-à-propos aujourd'hui ».

Quatriéme & dernière obſervation du Docteur Meſmer. Me Margantin, répondant à une lettre du Docteur Meſmer, déclare que ma ſouſcription n'a jamais exiſté qu'en projet dans ſon étude; & de-là le Docteur Meſmer voudroit faire conclure qu'elle n'eſt une loi pour perſonne.

« Miſérable ſubterfuge! que m'importe à moi
» la déclaration de Me Margantin, mandiée au
» moment où elle vous devient utile? Que m'im-
» porte une déclaration abſolument étrangère
» aux circonſtances où nous ſommes? Ai-je dit
» que ma ſouſcription a été remplie chez Mr
» Margantin? Non, j'ai dit que le Proſpectus de
» cette ſouſcription a été dépoſé chez Me Mar-
» gantin; que les ſoumiſſions des premiers Eléves
» ont été faites chez Me Margantin; que, depuis,
» par une délibération de la Société, il a été con-
» venu, pour épargner des démarches inutiles

» aux Eléves, que la souscription seroit continuée dans les mains du Trésorier de la Société;
» qu'en effet elle a été continuée dans les mains
» de ce Trésorier : j'ai ensuite produit & vos
» Lettres & votre Mémoire contre le Docteur
» d'Eslon; & vous opposant à vous-même, j'ai
» prouvé, par votre propre temoignage, que la
» souscription annoncée chez Me Margantin, &
» depuis exécutée dans le sein de la Société, est
» ma souscription, celle que j'avois imaginée
» pour obtenir de vous *la publicité de votre découverte*. Or de bonne-foi, à côté de tous ces faits,
» à côté de vos aveux si souvent répétés, que
» signifie la lettre que vous vous êtes fait récemment écrire par Me Margantin, & quel parti
» pouvez-vous tirer d'un pareil titre » ? (1)

Ainsi je crois que j'ai prouvé jusqu'à l'évidence que le Docteur Mesmer a constamment reconnu, avoué, invoqué ma souscription. Ainsi je crois qu'à la forme de cette souscription j'ai prouvé jusqu'à l'évidence que j'ai, depuis long-temps, le droit de rendre la Doctrine & la découverte du Docteur Mesmer publique. Allons plus loin.

J'ajoute, en second lieu, que je n'ai pas pu rendre la Doctrine & la découverte du Docteur Mesmer publiques; car, pour rendre sa Doctrine & sa découverte publiques, il falloit qu'elles fussent secrettes à l'époque où il m'accuse de les avoir révélées. Or il sçait bien qu'à cette époque, elles n'étoient plus secrettes. Il sçait qu'elles étoient contenues dans un livre im-

(1) Me Margantin est ami du Secrétaire de la nouvelle Société.

primé avec Approbation & Privilége, & répandu ſoit à Paris, ſoit dans les Provinces, avec une extrême profuſion. Le Docteur Meſmer, je le ſens bien, & on l'a déjà vu, vouloit que, comme ceux de ſes Eléves qui, ſoit par erreur, ſoit par défaut de délicateſſe, ſe ſont aſſociés à ſes projets, je continuaſſe à dire au Public que le ſyſtême de ſes connoiſſances étoit encore un myſtère. Mais, en adoptant même dans toute ſa rigueur l'engagement dont il ſe prévaut ſi témérairement contre moi, où trouvera-t-il que, dans le cas où ſon ſyſtême viendroit à être publié, je lui ai promis de ſoutenir opiniâtrément le plus impudent de tous les menſonges; que je lui ai promis de déclarer conſtamment, à la face de l'Europe entière, que ſon ſyſtême publié n'étoit pas ſon ſyſtême? Où trouvera-t-il que je lui ai promis de perſiſter dans ma déclaration juſqu'à ce que, ſes projets de Fortune étant remplis, il voulût bien me permettre de changer de langage.

Qu'on réfléchiſſe a ceci.

Pourquoi le Docteur Meſmer a-t-il voulu, dans le principe, que celui de ſes Eléves qui le premier révéleroit ſa Doctrine, lui payât une ſomme de cinquante-mille écus? N'eſt-ce pas parce qu'il a penſé que ſa Doctrine une fois publique, aucun de ſes Eléves ne pourroit demeurer aſſujetti à la tenir ſecrette, & qu'ainſi il perdroit tout le fruit ou une partie des fruits de ma ſouſcription. Je le demande; s'il eût pu exiger de ſes Eléves que, toutes les fois qu'on publieroit ſa Doctrine, ils déclaraſſent que ce qu'on publioit n'étoit pas ſa Doctrine, auroit-il été

fondé à stipuler avec eux un dédommagement de cinquante mille écus. Au moyen d'un stratagême avec lequel sa Doctrine, quoique très-publique, étoit néanmoins toujours censée secrette, d'un stratagême, qui dès-lors, quoi qu'il arrivât, assuroit la continuation de sa fortune, n'est-il pas évident qu'il ne se trouvoit jamais dans le cas d'être dédommagé? S'il a exigé dans le principe un dédomagement, n'est-ce donc pas parce qu'il a pensé, comme je le dis, que, sa Doctrine une fois publiée, il n'avoit plus de secret à demander à ses Eléves; & alors que signifient ses procédés avec moi? Pourquoi m'accuse-t-il d'avoir révélé depuis quatre jours un systême qui, depuis un an, n'est plus un mystère? Pourquoi veut-il me faire porter la peine d'un délit impossible, d'un délit que je n'ai pas pu commettre quand j'aurois eu la plus grande envie de m'en rendre coupable?

Enfin je dis, en troisiéme lieu, que je n'ai pas rendu la Doctrine & la Découverte du Docteur Mesmer publiques.

Car en quoi consiste la découverte du Docteur Mesmer? Sûrement dans les procédés qu'il met en œuvre, pour produire chez des individus malades les phénoménes qu'il appelle *Magnétiques*; mais ces procédés ne sont ignorés de personne. On s'en entretenoit tous les jours avec la plus grande liberté au traitement du Docteur Mesmer. Tout le monde les a lus à la suite des *Aphorismes* publiés par M. Quinquet; &, dans mes Conférences sur le Magnétisme j'en ai parlé, non pas pour les apprendre à ceux qui m'écoutoient, mais simplement pour faire remarques

quand ils peuvent être utiles, quand ils peuvent être dangereux; mais encore, pour en donner la théorie, pour dire pourquoi ils produisent tels & tels effets. Or sur tous ces points, je n'ai rien emprunté du Docteur Mesmer; je n'ai rien dit qui lui appartienne; j'ai même parlé d'après des idées qui lui sont totalement étrangères; en deux mots, nos principes diffèrent absolument; & ce ne sont pas ses principes que j'ai développés (1).

Ensuite, où se trouve déposée la Doctrine du Docteur Mesmer? Dans les premiers cahiers qu'il a donnés à ses premiers Eléves, dans les *Aphorismes* publiés par M. Quinquet, dans de nouveaux cahiers qu'il vient de rédiger pour ceux de ses Eléves qui ont adopté ses réglemens, cahiers qui ne diffèrent des Aphorismes qu'en quelques propositions très-peu essentielles, extraites de mes cahiers gravés. Or j'en appelle à tous ceux qui m'ont entendu, y a-t-il quelque rapport entre le systême que j'ai développé, & le systême, selon moi, très-peu satisfaisant, que renferment & les Cahiers du Docteur Mesmer, & les *Aphorismes* de M. Quinquet. Le Docteur Mesmer rejette les forces attractives de Newton, & moi je les adopte. Il y a plus; j'en fais la base de mon systême. Le Docteur Mesmer imagine de nouvelles loix du mouvement, avec lesquelles il prétend expliquer comment tous les corps se sont formés: & moi, après m'être bien convaincu qu'avec de telles loix du mouvement, la formation des corps & le développement de leurs pro-

(1) D'après les idées de M. de Just***.

priétés, eſt impoſſible; toujours, d'après les idées Newtoniennes, j'en conçois d'autres avec leſquelles je ne cherche pas à former des corps; mais avec leſquelles il me ſemble que j'explique d'une façon aſſez claire l'action réciproque & inconteſtable de tous les corps, & ſur-tout des corps organiſés entr'eux: je vais plus loin; j'expoſe un ſyſtême abſolument neuf, & auquel le Docteur Meſmer n'a jamais penſé, ſur l'Electricité univerſelle, réſultante des loix de l'attraction, ſur les rapports de l'Electricité & du Magnétiſme, ſur la théorie des ſenſations dans les êtres organiſés aſſociée à la théorie du mouvement dans le monde, ſur les rapports de l'économie particulière de l'homme avec l'économie générale de la Nature, ſur la morale univerſelle, ſur les principes de la légiſlation, ſur l'éducation, les mœurs, les arts, &c. Certainement rien ne reſſemble moins à ce qu'a pu dire le Docteur Meſmer que ce que je dis. Or, en ſuppoſant que je n'euſſe pas le droit de publier la Doctrine du Docteur Meſmer, ce que j'ai démontré faux, le Docteur Meſmer ne devoit-il pas, avant que de ſe livrer à la diffamation qu'il s'eſt permiſe, s'informer ſi, véritablement, j'ai publié ſa Doctrine. Quoi! parce que j'échappe au projet qu'il avoit adroitement concerté de me ſoumettre à une ſervitude utile à ſes deſſeins, parce qu'après avoir eſſentiellement contribué à ſa fortune & aſſuré ſa gloire, fidéle à mes plans de bienfaiſance, je veux que l'Humanité profite de mon travail (1), parce qu'en un mot, je ne veux

(1) J'apprends dans ce moment que le Docteur d'Eſlon ſe

pas, comme Sisyphe, rouler mon rocher pour le rouler encore; en un instant, tout ce que j'ai fait pour cet homme est oublié, & la délicatesse avec laquelle j'ai eu soin de détourner constamment vers lui tous les hommages, de n'appeller la Renommée que sur sa tête, cette délicatesse n'est plus remarquée, n'est plus sentie; je suis dénoncé comme un coupable, sans qu'on se donne seulement la peine de constater mon crime; & l'on me calomnie avec emportement, simplement parce qu'il devient utile de me calomnier.

En voilà bien assez, je crois, pour démontrer que l'imputation que m'a faite le Docteur Mesmer, d'avoir manqué à ma parole d'honneur, en publiant sa Doctrine & sa Découverte, est destituée de toute espéce de fondement. Je n'ai plus qu'un mot à dire sur un préjugé que le Docteur Mesmer cherche à répandre contre les personnes qui ont voulu le contraindre à remplir ses engagemens.

A l'en croire, ou plutôt à en croire le Ré-

---

dispose à faire imprimer une *Théorie du Magnétisme*, d'après les principes de M. le Chev. de B***. Je ne connois pas ces principes; mais des personnes, dans lesquelles j'ai la plus grande confiance, m'assurent qu'ils sont plus vrais & plus élévés, que ceux du Docteur Mesmer; vraisemblablement aussi je les trouverai préférables à ceux que j'ai adoptés. Alors je serai dispensé de publier les idées que j'avois rassemblées sur les rapports de l'homme avec la Nature & sur les Loix physiques & morales qui résultent de ces rapports; & un autre aura rempli mieux que moi la tâche que m'avoient imposée des circonstances auxquelles je suis las d'appartenir.

dacteur de ſon Libelle, ces perſonnes dont il ſe plaint ſi vivement aujourd'hui, ont été gratuitement inſtruites par lui dans ſa Doctrine, & lui doivent pour la plupart la ſanté. Il eſt difficile d'en impoſer avec plus d'audace; &, ſi l'on réfléchit que l'auteur du Libelle, en parlant de notre prétendue inſtruction gratuite, n'a voulu ſpécialement que faire revivre une opinion autrefois répandue, qu'il n'étoit pas poſſible que je m'occupaſſe avec tant de perſévérance de la défenſe du Magnétiſme, ſi le Docteur Meſmer ne me faiſoit ſecrétement entrer dans le partage de ſa fortune, on conviendra qu'il eſt difficile de mentir avec plus de méchanceté.

Eh bien! en premier lieu, aucune des perſonnes qui ont mérité la haine du Docteur Meſmer ne lui doit la ſanté; &, en ce qui me concerne, je déclare que, ſi l'uſage du Magnétiſme m'a fait beaucoup de bien dans le principe; ſi j'ai lieu de croire que dans une ſituation moins tourmentée que la mienne, il m'eut totalement rétabli, l'incroyable manière dont j'ai exiſté pendant quatre ans, toujours forcé de lutter contre des circonſtances orageuſes, &, ce qui me fatiguoit davantage, toujours environné d'intrigues & de manœuvres ſourdes, toujours obligé, en conſidération du bien que j'avois en vue, de couvrir de mon caractère des hommes qui n'en avoient point, ou qui ne ſe développoient à côté de moi que pour de petits projets, de petites vengeances, de petites jalouſies; je déclare que cette manière d'être ſi cruelle, ſi pénible pour une ame franche & fière, m'a enfin rappellé à un état à peu-près ſemblable à celui où j'étois lorſ-

que j'ai eu le malheur de connoître le Docteur Mesmer.

En second lieu, aucune des personnes qui ont mérité la haine du Docteur Mesmer n'a obtenu gratuitement la révélation de sa Doctrine. Ces personnes sont M. le Comte de P*** (1), qui a payé cent louis pour en obtenir la connoissance, M. le Comte d'Avaux qui, pour le même objet, lui a non-seulement payé cent louis, mais lui a procuré plus de vingt Souscripteurs au même prix; M. d'Eprémesnil, qui pour le même objet, lui a non-seulement payé cent louis, mais qui, dans des circonstances difficiles, a bien voulu se déclarer avec autant d'éclat que de générosité, le défenseur de l'homme qui ose le calomnier aujourd'hui (2); M. Kornmann.

(1) M. le Comte de P*** a été assigné, comme M. le Comte d'Avaux au Tribunal de MM. les Maréchaux de France.

(2) On ne trouvera pas mauvais que j'expose ici mon opinion particulière sur la manière infiniment noble dont M. d'Eprémesnil s'est conduit dans toute cette affaire; autant il avoit mis de fermeté à défendre le Docteur Mesmer, quand il étoit lâchement persécuté, autant il en a mis a résister à ses prétentions, quand il l'a vu substituer des projets de monopole à des projets de bienfaisance. Je desire beaucoup que M. d'Eprémesnil fasse imprimer sa correspondance avec le Docteur Mesmer. Elle ne peut que jetter un très-grand jour sur les motifs qui ont déterminé les démarches de celui-ci, & sur les raisons qui ont contraint le comité à ne pas concourir à l'exécution de ses plans.

Voici la manière dont j'ai cru devoir parler de M. d'Eprémesnil, en commençant, après lui, des conférences sur le Magnétisme, pour l'instruction des nouveaux membres de notre société.

« Messieurs, parmi les personnes que le désir d'acquérir » une connoissance utile rassemble ici, il en est beaucoup

Ici l'impudence du Rédacteur du Libelle eſt à ſon comble. Non-ſeulement M. Kornmann a payé cent louis pour être inſtruit dans la Doctrine du Magnétiſme; mais, ſans M. Kornmann, ſans le zéle

---

» qui ont entendu M. d'Eprémeſnil, développant avec au-
» tant de dignité que de préciſion, une grande théorie ſur
» une grande découverte, une théorie cependant qui, de
» ſon aveu comme du mien, eſt encore imparfaite, &
» qui demande le concours de beaucoup d'expériences & de
» lumières, pour devenir tout ce qu'elle doit être & acquérir
» ainſi ſur les eſprits cet empire irréſiſtible, qui accompagne
» toujours les grandes vérités.

» Ces perſonnes ont admiré, comme moi, M. d'Epré-
» meſnil, s'élevant tantôt à la hauteur des idées les plus
» ſublimes, avec une facilité qui n'appartient qu'aux hom-
» mes que la Nature a deſtinés aux conceptions fortes & aux
» méditations hardies, tantôt deſcendant aux détails les plus
» difficiles, ſans ceſſer un moment de captiver l'attention;
» parce qu'on captivera toujours l'attention, toutes les fois
» qu'on donnera aux objets les couleurs qui leur ſont pro-
» pres, qu'on les montrera dans la place qu'ils doivent oc-
» cuper, & qu'on les environnera du jour plus ou moins
» éclatant qui peut leur convenir.

» D'ailleurs nous n'avons pas vu ſans intérêt, un Magiſ-
» trat, diſtingué par de rares talens, par le noble uſage
» qu'il en a toujours fait pour la liberté publique & parti-
» culière, par la conſidération perſonnelle, dont il eſt de-
» puis long-temps environné, braver dans une circonſtance
» délicate, dans une circonſtance où l'opinion publique eſt
» encore inceraine, tous les faux jugemens par leſquels on
» retarde toujours les progrès des vérités nouvelles; nous
» ne l'avons pas vu ſans intérêt, ſupérieur aux timides pré-
» cautions de l'amour-propre, s'éloigner en quelque ſorte
» de ſa renommée, pour voler au ſecours d'une grande dé-
» couverte, & devenu plus intrépide en raiſon des obſtacles
» qui lui étoient préſentés, ſe montrer parmi nous environ-
» nant de toute ſon autorité (car l'homme qui a fait de
» grandes choſes a une autorité qui lui eſt propre, & dont
» on ne le dépouille pas) ſe montrer, dis-je, parmi nous,
» environnant de toute ſon autorité & couvrant de tout
» l'éclat de ſon éloquence, une vérité qu'on s'efforce en-
» vain de méconnoître, & dont le développement influera

avec lequel il m'a toujours parlé en faveur du Docteur Mefmer, fans l'attention qu'il a mife à me diffimuler toutes fes fautes, fans les foins qu'il a pris pour affurer fa fortune, foins qui ne peuvent être comparés qu'à ceux d'un frère envers fon frère, fans les dépenfes de toutes efpéces qu'il a faites pour procurer des Sectateurs à fa Doctrine, fans une fuite de procédés d'une générofité dont il eft impoffible de fe former une idée, de trouver un exemple; jamais le Docteur Mefmer ne feroit parvenu au point où l'on le voit maintenant arrivé; je ne me ferois jamais occupé de lui, & je n'aurois pas aujourd'hui la douleur de montrer abandonné à la plus odieufe ingratitude, un homme que je deftinois aux hommages de fon Siécle. Enfin, moi. On vient de lire le récit abrégé que j'ai fait de mes relations avec le Docteur Mefmer. Je crois qu'après cela, je n'ai pas befoin de répéter ici & de rappeller en détail que, non-feulement j'ai payé, comme les autres, fa Découverte, mais qu'il n'eft

---

» fingulièrement, peut-être un jour, fur la deftinée des connoiffances humaines.

» Si le Génie mérite nos hommages, c'eft fur-tout lorfqu'il eft accompagné de ce genre de courage, qui trouvant en lui toutes fes reffources, & s'occupant toujours de ce qu'il faut faire, & ne redoutant jamais ce qu'on peut dire, ordonne à l'opinion de marcher à fa fuite & n'obéit pas à fes loix.

» Je n'oublierai pas, Meffieurs, en vous préfentant quelques idées fur le fyftéme du monde, que je parle après M. d'Eprémefnil, que la tâche qui m'eft impofée par la fociété à laquelle j'appartiens, eft difficile à remplir, & que je ne la remplirai jamais mieux, qu'en me le propofant pour modéle ».

personne à qui elle coûte plus qu'à moi. Il n'y a que ceux qui connoiſſent toute ma conduite envers le Docteur Meſmer, ceux qui ſavent comment, aux riſques de ma fortune, certainement peu conſidérable, aux riſques ſouvent de ma liberté, de ma réputation, je me ſuis pendant trois ans, occupé de ſon ſort & de la deſtinée de ſa Découverte, il n'y a que ceux-là qui puiſſent ſentir que, dans le moment où j'écris, dans le moment actuel, ma plume ne trace que des caractères briſés, & qu'il me faut une modération à toute épreuve, pour ne pas me livrer aux mouvemens impétueux qu'excite en moi le reſſentiment de l'outrage qui m'eſt fait, & auquel je devois ſi peu m'attendre.

J'ai fini, & je m'applaudis d'avoir fini, ſans m'être écarté des bornes que je me ſuis preſcrites en commençant.

Je trouve cependant, en reliſant mon Mémoire, qu'on peut encore me faire une queſtion. On voit bien l'intérêt qu'a eu le Docteur Meſmer, à ſe conduire avec moi comme il l'a fait; mais on ſe demandera ſûrement quels motifs ont pu déterminer les démarches des cinq perſonnages dont j'ai parlé ſi ſouvent? Quels motifs! Vous oubliez que les plantes vénéneuſes ſe développent & croiſſent à côté des plantes bienfaiſantes, par la ſeule néceſſité de leur végétation; qu'il y a de certains hommes qui ont des vices, tout ſimplement comme d'autres ont des vertus, ſans effort & parce qu'il faut, pour ainſi dire, qu'ils ayent des vices. Et puis mes cinq perſonnages, & bien d'autres encore que je ne veux pas déſigner, s'étoient ſottement per-

ſuadés que la nouvelle Doctrine ne pouvoit pas ne point opérer, dans peu, une révolution univerſelle dans toutes les idées humaines. On s'étoit caché tant que le ciel avoit été nébuleux, tant qu'il y avoit eu du danger à paroître; mais, le danger paſſé, le ciel dépouillé d'orages, vous euſſiez vu chacun ſe montrer, comme vous voyez ſur la terre récemment rafraichie, ſauter çà & là, une jeune troupe d'animaux amphibies que vous n'y apperceviez pas auparavant. Pluſieurs prétendirent à la gloire, les Gens de Lettres, ſur-tout; car j'ai vu parmi nous des hommes qui s'appelloient *Gens de Lettres* (1); pluſieurs voulurent à tout prix jouer un rôle, & les plus ambitieux ſentirent très-bien qu'ils ne pourroient en jouer un conſidérable tant qu'ils n'opéreroient pas une diviſion éclatante entre l'Auteur du Magnétiſme & ſes Défenſeurs. De-là, tous les faits dont j'ai rendu compte; de-là, l'attention à calomnier & à diminuer de cette manière l'impreſſion que pouvoit faire ſur tous les hommes honnêtes, la conduite ferme, noble & néanmoins exempte d'enthouſiaſme du petit nombre de perſonnes auxquelles on vouloit ſuccéder.

Ainſi, je crois que tout eſt bien éclairci entre le Docteur Meſmer & moi. Il me reſte une déclaration à faire. Il eſt poſſible que les perſonnes qui ont ſollicité auprès du Docteur Meſmer l'honnête emploi de Miniſtres de ſes vengeances,

---

(1) J'y ai vu auſſi des hommes d'un mérite diſtingué dans la Littérature où dans les Sciences, mais ceux-là ne cabaloient pas.

continuent la diffamation qu'ils ont commencée. Dans ce cas, comme je veux avoir le droit de nommer ces personnes, comme il m'importe, après avoir arraché le masque qui les dérobe encore à tous les regards, de couvrir d'un jour terrible leurs physionomies coupables, comme, après la conduite la plus pure, après tout ce que j'ai fait, je ne veux pas qu'il puisse s'élever un doute sur la sévère délicatesse de mes principes; je déclare que je poursuivrai mes Diffamateurs jusqu'aux pieds des Tribunaux, que je les y poursuivrai avec le plus grand éclat & la persévérance la plus opiniâtre. Alors je serai d'autant plus satisfait, que je pourrai sûrement prouver que, si le Docteur Mesmer avoit été seul, s'il n'avoit pas malheureusement trop écouté les hommes que je ferai connoître, jamais il ne se fût livré contre moi aux excès que je lui reproche; alors il me sera doux de conserver encore à l'Auteur d'une grande Découverte, quelque portion de la gloire qui sembloit lui être destinée, & de faire oublier ses fautes en considération du bien qu'il pouvoit faire; alors, cependant, je dirai beaucoup de choses que j'ai l'indulgence de taire maintenant, & peut-être regardera t on comme une foiblesse, la modération dont je crois devoir user aujourd'hui.

PIÉCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

PROSPECTUS de la Souſcription dépoſée chez Me MARGANTIN, Notaire.

On ne conteſte plus à M. Meſmer la vérité de ſa découverte. On convient même généralement aujourd'hui que, ſoit qu'on la conſidère dans ſes rapports avec la Phyſique, ſoit qu'on l'enviſage comme devant opérer une révolution profonde dans les principes de la Médecine, elle eſt d'une utilité dont il eſt difficile de méſurer l'étendue.

Ce ſeroit donc faire une choſe favorable au progrès des ſciences, & procurer le bien de tous les hommes, que de placer M. Meſmer dans un ordre de choſes, *où il pût rendre ſa découverte publique.*

Dans le cours de l'année 1781, le Gouvernement ſe propoſa de fixer M. Meſmer en France; &, pour l'engager à former des Eléves, & à y répandre ſa Doctrine, il lui offrit une penſion viagère de vingt-mille livres, & dix mille liv. qu'il devoit employer au loyer d'une maiſon propre à recevoir des malades.

M. Meſmer ne crut pas devoir accepter de telles offres. Préoccupé de l'idée de créer un premier établiſſement, qui pût ſervir de modéle à tous ceux qu'on voudroit former dans la ſuite; ne voyant pas dans les propoſitions qui lui étoient faites, aſſez de reſſources pour exécuter ſon plan comme il le concevoit : craignant ſur-tout que l'exécution de ce plan ne fût interrompue par la cabale de ſes Ennemis, qui chercheroient à profiter de la plus petite circonſtance, pour faire ſuſpendre ou même ſupprimer le payement des penſions qui lui auroient été accordées, M. Meſmer remercia le Gouvernement; &, ne pouvant faire tout le bien qu'il avoit en vue, il ne penſa pas qu'il lui convînt de profiter de ſes bienfaits.

Depuis, M. Meſmer n'a ceſſé de traiter des Malades. Son objet étoit d'engager par cette voie, les perſonnes, qui par

leur état & leurs lumières peuvent influer sur l'opinion publique, à s'occuper enfin de sa Doctrine, & *à s'entendre* avec lui sur les moyens *de la répandre.*

Mais que peut un homme seul, quand il lui faut combattre des préjugés universellement reçus, & que la vérité qu'il annonce, existant, pour ainsi dire, à part de toutes les vérités découvertes jusqu'à lui, ne se lie à aucun des systèmes que nous avons adoptés?

M. Mesmer a donc trouvé des partisans, parce qu'il n'a parlé que d'après des faits, des guérisons évidemment opérées, & qu'on ne conteste sérieusement ni une guérison, ni un fait. Ces partisans sont même aujourd'hui très-nombreux, & soit à Paris, soit dans les Provinces, on s'étonne généralement qu'une découverte aussi précieuse que la sienne, soit abandonnée avec indifférence au hazard de tant d'événemens qui peuvent en priver l'Humanité.

Mais personne encore ne s'est occupé d'une manière utile de soustraire cette découverte au sort dont elle est menacée. On a cru que ce que le Gouvernement n'avoit pas fait, nul ne devoit le faire : on a craint de s'élever contre des institutions trop généralement respectées ; & , en formant des souhaits pour qu'une Doctrine, dont on ne pouvoit plus se dissimuler les avantages, *acquît enfin toute la publicité* dont elle est susceptible, on ne s'est guères empressé de chercher une circonstance, *où il fut possible de la divulguer avec succès.*

Un homme de lettres, qui doit à M. Mesmer le rétablissement de sa santé, & la destruction de tous les germes d'une maladie dont il a été tourmenté dès son enfance (1), ayant eu le loisir de réfléchir pendant la durée de son traitement sur le bien infini que la connoissance d'une telle découverte doit produire, a pensé qu'il seroit facile de placer son Auteur dans une situation où il pût s'occuper sans inquiétude des moyens *de la répandre.*

En conséquence, il propose de former une *société* d'un nombre quelconque de personnes, lesquelles fourniroient chacune une action de cent louis, & lorsqu'on auroit ras-

(1) Je croyois alors mon rétablissement assez prochain, pour penser que je pouvois sans témérité parler ainsi.

ſemblé cent actions, on engageroit M. Meſmer, dont le ſort ſeroit ainſi invariablement déterminé, à faire pour ceux qui les auroient fournies, un Cours complet de ſa Doctrine.

Par-là, on mettroit à jamais cette Doctrine à l'abri des événemens qui peuvent en faire perdre la trace ; M. Meſmer n'auroit à craindre ni cabale, ni révolution dans l'exécution du plan qu'il a conçu, & la découverte, ſans contredit la plus importante & la plus utile qui jamais ait été faite, ne ſeroit plus exposée à être enſevelie dans le profond oubli dont à peine elle eſt tirée.

Il n'eſt pas beſoin de dire ici qu'une ſeule perſonne pourra repréſenter pluſieurs actions, & qu'une ſeule action pourra être fournie par *pluſieurs perſonnes.* Mais on obſervera que, lorſque pluſieurs perſonnes auront concouru à former une ſeule action, une ſeule perſonne, d'après le choix libre de ſes co-aſſociés, pourra être admiſe au Cours de M. Meſmer, & cela pour ne pas trop ſurcharger ce Cours, & afin que, chaque action conſervant ſon unité, elles ayent toutes la même valeur (1).

Ce projet ne doit pas éprouver beaucoup de difficultés.

Il y a dans le ſyſtême de M. Meſmer, trois ordres de vérités, qu'il importe plus ou moins mais toujours très-eſſentiellement de connoître.

Le premier ordre a pour objet la ſcience de la Nature ; & il en réſultera de nouvelles lumières ſur beaucoup de parties encore obſcures de la Phyſique univerſelle ; telles que l'aimant, l'électricité, le feu, l'attraction, la gravitation, &c. &c. Sous ce point de vue, la découverte de M. Meſmer, ne peut que vivement exciter la curioſité des Savans.

Le ſecond ordres de Vérités a pour objet notre propre conſervation, & il en réſultera une connoiſſance exacte des loix générales, auxquelles notre organiſation obéit, & des

---

(1) Il me ſemble que ces trois paragraphes prouvent aſſez que la Souſcription avoit pour objet de former une Société plus ou moins nombreuſe, qui ayant une fois aſſuré le ſort du Docteur Meſmer, s'occuperoit de faire jouir toutes les claſſes de la Société, de la connoiſſance de ſa découverte ; ce qu'on va lire le prouve encore davantage.

procédés ſimples & en petit nombre, qu'il nous convient de mettre en œuvre, pour nous garantir de la plupart des maux, dont nous ſommes la proie. Cet ordre de vérités conſtitue proprement l'art de préſerver; art facile, mais encore ignoré, qui doit opérer une révolution bien importante dans notre éducation phyſique, & dont il n'eſt perſonne qui ne doive déſirer d'être inſtruit (1).

Le troiſiéme ordre de Vérités, a pour objet la Médecine, ou l'art de guérir, & il en réſultera une théorie des maladies abſolument neuve, théorie déterminée d'après le ſyſtême des loix de la Nature, & la connoiſſance des propriétés que M. Meſmer a découvertes dans les corps organiſés. Malgré les efforts des plus beaux Génies, la Médecine eſt encore un art conjectural; &, tant que nous ignorerons comment nous appartenons au ſyſtême du monde, & quelle eſt l'influence aujourd'hui bien inconteſtable de ce ſyſtême ſur nous, il nous ſera toujours impoſſible de faire faire à cet art, tous les progrès dont il eſt ſuſceptible.

La publicité de la découverte de *M. Meſmer*, ne peut qu'exciter un *intérêt univerſel* dans toutes les *claſſes de la ſociété*. Si l'on connoît un *moyen de hâter* cette publicité; ſi ce *moyen* exiſte plus ou moins dans *les mains* de tout le monde, celui qui *propoſe* d'en faire uſage, doit donc *compter* ſur quelque ſuccès, & il eſpère, pour l'avantage des Sciences & l'honneur de l'Humanité, que beaucoup de perſonnes s'empreſſeront de concourir avec lui à l'exécution du projet qu'il a formé.

---

(1) Comment peut-on ſe perſuader que j'ai pu me propoſer de faire une Doctrine ſecrette de l'art de préſerver, qui doit être eſſentiellement une Doctrine Domeſtique & qu'il faut, en conſéquemce, mettre dans les mains de tout le monde.

N° II.

Extraits des Lettres du Docteur Mesmer, qui prouvent qu'il a formellement reconnu l'existence d'une Société dépositaire de sa Doctrine, sans le Concours de laquelle il ne pouvoit former aucun Eléve, & de plus l'existence d'une Souscription ouverte à son profit.

Le P. HERVIER *à Bordeaux.*

J'AI fait lire mon R. P. *au Comité* nouvellement institué pour délibérer sur les affaires particulières *de notre Société*, la lettre que vous m'avez écrite. Les succès que vous avez à Bordeaux, le zèle avec lequel vous y défendez la Doctrine qui vous a été révélée, & les nombreux prosélites que vous lui avez faits, vous ont mérité des éloges de la part du Comité : & il me charge de vous faire au nom *de la Loge* tous les remercimens que votre conduite vous met dans le cas d'attendre d'elle...

Quant à la Souscription, le *Comité n'a pas le pouvoir d'en modérer le prix*, & sur ce point la Loge, des volontés de laquelle il n'est qu'exécuteur, a enchaîné *sa liberté & la mienne* (1).

M. NICOLAS, *Médecin à Grenoble.*

Il s'est formé autour de moi *une Société respectable*, qui s'est accrue considérablement depuis que j'ai eu l'honneur de vous en parler, qui ne *s'occupe avec moi que des moyens de répandre ma Doctrine de la manière la plus sûre & la plus convenable.*

(1) Pourquoi ? Parce que la Société vouloit se délivrer promptement de l'obligation qu'elle s'étoit imposée de payer au Docteur Mesmer 240,000 liv. à l'effet de devenir propriétaire de sa Découverte.

M. Carré, ancien Chirurgien Major de l'Hôtel-Dieu de Lyon, 24 Mars 1784.

Quant aux conditions pécuniaires, *la Société qui s'est formée autour de moi*, plus occupée de mes intérêts que je ne le suis moi-même, exige que chacun qui est admis dans cette Société, acquitte *à mon profit, une somme de* 2,400 *liv.*

M. d'Hervillé, Médecin du Roi, & M. Poujol, Négociant à Amiens. 27 Mars 1784.

Je vous envoye une liste des Personnes, qui composent actuellement l'ordre de l'Harmonie. Le nombre en seroit bien plus grand, si l'on n'avoit pas observé la plus grande circonspection dans le choix des sujets. Il est bien à remarquer, que la formalité de remplir le prix de la *Souscription*, est la moindre des conditions pour y être admis.

M. Schalch, Négociant à Bordeaux. 3 Avril 1784.

J'ai été long-temps à choisir des personnes honnêtes, auxquelles je puisse confier le dépôt de mes connoissances, je les ai enfin trouvées & formées autour de moi en Société. Je les ai invitées à donner à cette Découverte *toute l'étendue qu'elle doit avoir*, & c'est de cette société aujourd'hui, qu'il dépend de décider si l'on *est digne d'être admis dans son sein, pour devenir mon Elève : c'est elle seule qui a le pouvoir d'accepter, ou de refuser.*

*M. le Marquis de M***, à Paris, 9 Avril 1784.*

Je ne puis que vous réitérer, Monsieur, ce que j'ai eu l'honneur de vous dire relativement au désir que vous témoignez d'être instruit de la Doctrine du Magnétisme-Animal ; il faut que vous vous adressiez à quelqu'un de la *Société à laquelle j'ai confié le dépôt de cette Découverte*, pour être proposé *à en devenir Membre*. C'est elle qui a le pouvoir d'accepter ou de refuser. Si par hazard, vous ne connoissiez aucun de ceux qui composent cette Société, je me chargerai avec plaisir, Monsieur, de faire

connoître vos intentions là dessus, & je crois devoir vous observer seulement de ne pas différer trop long-temps : car comme dès le commencement du mois de Mai, je commencerai une nouvelle instruction, qu'il n'y a qu'un certain nombre de personnes qui puisse y être admis, les premières inscrites auront la préférence.

M. EUSTACHE, Avocat à Trévoux, 12 *Avril* 1784.

J'ai l'honneur de vous dire que, pour donner à cette Découverte toute l'étendue & utilité dont elle est susceptible, *j'ai cru devoir confier l dépôt de mes connoissance à une Société* qui s'occuperoit conjointement avec moi à développer ce plan. C'est cette Société aujourd'hui, dont je suis le chef, qui décide sur le choix *des individus qu'elle agrée, pour en devenir Membre & mon Elève.*

*M. le Prince de N***, à Paris*, 11 *Avril* 1784.

Le Médecin auquel vous avez accordé votre estime, ne peut que m'être infiniment recommandable. Je me ferai un vrai plaisir de le compter parmi mes Eléves, lorsqu'il viendra dans ce pays-ci, & qu'il aura les suffrages de tous.... &c.

M. le Bailli des BARRES, à Malte, 13 *Avril* 1784.

La Loge que j'ai consultée & sans laquelle, je me suis fait une loi, *même en ce qui me concerne*, de ne rien entreprendre qu'après avoir demandé son aveu, a trouvé que je ne devois en aucune manière acquiescer à la demande que vous me faites.

M. VENDRIEL, à Bordeaux.

Une Société respectable, à laquelle j'ai confié le *dépôt de mes connoissances*, s'occupe, conjointement avec moi *à faire jouir les Provinces des mêmes avantages.*

M. de BENNEVART, *Négociant à Saint-Chamond.*

J'aurai l'honneur de vous *dire que c'eſt une Société reſpectable à laquelle* j'ai confié le dépôt de mes connoiſſances, qui décide *ſur les ſujets qu'elle croit les plus propres* à développer *ma Doctrine.*

M. ALVERNCHE, *à Niſmes*, 19 *Avril* 1784.

Il faut s'adreſſer à la Société reſpectable à laquelle j'ai confié ma Doctrine pour s'occuper, conjointement avec moi, à la propager.

M. LE BRETON, *Médecin à Quimper en Bretagne*, 20 *Avril* 1784.

J'ai cru ne pouvoir mieux réuſſir que de dépoſer le ſyſtême de mes connoiſſances *à une Société.*

M. MELTIE, *Chirurgien de l'Hôtel-Dieu à Trévoux.*

Je n'ai cru pouvoir mieux faire que de la dépoſer à une *Société*, qui s'occuperoit avec moi à la propager de la manière la plus convenable. C'eſt aujourd'hui cette *Société, dont je ſuis le Chef, qui décide ſur l'admiſſion d'un ſujet.*

M. DURAND, *à Lyon*, 21 *Avril* 1784.

Vous pouvez vous adreſſer en toute confiance au ſieur *Orlus*, qui a formé un Traitement à Lyon, pareil à celui que j'ai à Paris. Ayant été ſollicité de ſe fixer à Lyon, pour y faire un établiſſement du Magnétiſme-Animal, le ſieur Orlus a été autoriſé à cet effet par moi, & par la *Société reſpectable qui s'eſt jointe à moi pour faire produire à ma Doctrine, tous les avantages dont elle eſt ſuſceptible.*

M. LA NOIX, *Maître en Pharmacie à Lyon*, 22 *Avril* 1784.

Que pour faire produire à ma Découverte tous les avantages dont elle eſt ſuſceptible, j'ai cru devoir la dépoſer

à une Société : *c'eſt cette Société qui décide ſur le choix des ſujets.*

M. DEPAGNET, *Curé à Bordeaux*, 18 *Juin* 1784.

Lorſque *j'ai confié le dépôt de mes connoiſſances à une Société reſpectable, dont je ſuis le Chef.*

M. le Chevalier DU BOUCHAGE, *Capitaine d'Artillerie à la Fère.*

Sur ce que vous me faites l'honneur de me propoſer un Eléve, qui a acquis toute votre confiance, Monſieur, j'aurai celui de vous dire que, dans la vue de propager ma Doctrine avec plus de ſuccès, j'ai cru *devoir la dépoſer dans toute ſa pureté*, à une Société de perſonnes qui vouluſſent, conjointement avec moi, lui faire produire tous les avantages dont elle eſt ſuſceptible, & c'eſt *cette Société reſpectable, dont je ſuis le Chef, qui décide* aujourd hui ſur l'admiſſion des ſujets qui lui ſont propoſés.

M. REVOLAT, *Médecin à Vienne*, 16 *Juillet* 1784.

Et pour faire produire à ma Doctrine tous les avantages dont elle eſt ſuſceptible, j'ai cru devoir la dépoſer dans toute ſa *pureté entre les mains d'une Société qui voulût s'occuper*, conjointement avec moi, de cet objet.

M. MAZERET, *à Lisbonne*, 18 *Juillet* 1784.

J'aurai celui de vous dire que, dans la vue de rendre plus utile la Découverte que j'ai faité, & de lui faire produire tous les avantages dont elle eſt ſuſceptible, j'ai cru devoir la dépoſer entre les mains d'une *Société* de perſonnes qui puiſſent s'en occuper conjointement avec moi.

M. BRAZIER, *à Saint-Eſtienne-en-Forez*, 27 *Juillet* 1784.

Voilà quel ſeroit le plan que je penſe que vous pourriez

ſuivre : il faudroit mettre le prix de la *Souſcription* à 40 louis (1), de ces 40 louis, il n'y en auroit que vingt qui me ſeroient réſervés ; des vingt autres, on en pourroit deſtiner dix pour vos honoraires en qualité de Profeſſeur, & les dix reſtans pourroient ſervir à des objets de bienfaiſance dont cette Société même, diſpoſeroit chez vous, ſoit en aidant des pauvres malades ſoumis au Traitement, ſoit pour l'éducation d'enfants, ſur leſquelles on pourroit faire des obſervations auſſi utiles qu'intéreſſantes pour le développement du phyſique & moral.

M. BONNEFOI, à Lyon, 10 *Août* 1784.

Si les circonſtances ſurvenues ne permettent abſolument pas de trouver des Amateurs à ce prix, il vaut ſans doute mieux pour l'intérêt général ſe borner à 25 louis, que de ne rien faire du tout (1).

---

(1) On voit ici le ſyſtême du Docteur Meſmer, qui cherchoit à étendre ſa Souſcription à tel point que les Provinces y contribuaſſent comme la Capitale. La Société ne s'y eſt pas oppoſée, dans le principe parce que ſon intérêt étoit que la Souſcription fût en effet promptement remplie.

(2) Ces Extraits de Lettres ſont tirés d'un Regiſtre, dans lequel le Secrétaire du Docteur Meſmer a copié, par ſon ordre, toutes les Lettres qu'il a écrites, ſoit dans l'Etranger, ſoit dans les Provinces, relativement à la propagation de ſa Découverte.

N° III.

Extrait du Mémoire contre le Docteur d'Eslon.

QUELQUES-UNS de mes malades qui m'étoient demeurés fidéles, & qui ayant éprouvé toute l'efficacité de ma méthode, regrettoient que des circonstances fatales ne m'eussent pas encore permis de travailler à la répandre, rédigèrent, à mon retour des eaux de Spa, un plan qui, sans contrarier en rien les vues de bien public, j'ose le dire assez vastes dont j'étois occupé, me mettoit dans le cas en formant des Eléves, de devenir d'une utilité beaucoup plus considérable que je ne l'avois été jusqu'alors (1).

J'approuvai ce plan, je l'approuvai même avec une sorte d'impatience.

Les Rédacteurs du plan dont je parle, après s'être occupés des intérêts de l'Humanité, crurent aussi devoir s'occuper des miens, & il fut arrêté entr'eux, qu'il seroit ouvert à mon profit *une Souscription*, & que nul ne pourroit être admis au nombre de mes Eléves, qu'il n'eut payé dans les mains *de l'un d'eux*, une somme convenue. Pour me faire approuver ce projet, &, s'il étoit possible, me faire perdre le souvenir de la manière odieuse dont j'avois été traité, ils se rendirent tous ensemble chez moi, & s'engagèrent, en se donnant mutuellement leur parole d'honneur, a mettre tout en œuvre, pour me faire triompher des circonstances malheureuses, dans lesquelles on m'avoit placé, & à ne me quitter que lorsqu'ils auroient réussi. En même-temps ils me montrèrent leur projet de Souscription, & un engagement signé en particulier par chacun de payer la somme qu'ils avoient déterminée, dès que je jugerois à propos de leur révéler mes connoissances.

Puis, sans me laisser le temps de la réflexion, ils me declarèrent que ce n'étoit qu'autant que j'approuverois la Sous-

(1) Je défie le Docteur Mesmer de soutenir que ce plan n'eût pas pour objet la publicité de sa Découverte.

cription qu'ils concourroient avec moi au développement de mes vues, & qu'ils en préparetoient le ſuccès.

Note du Mémoire.

Voilà la Souſcription monſtrueuſe dont parle M. d'Eſlon; Souſcription dont comme l'on voit, je ne ſuis pas l'Auteur, mais *que j'ai cru pouvoir approuver*, parce que les motifs les plus nobles l'avoient déterminée.

L'Avocat de M. d'Eſlon a ſouſcrit pour être admis au nombre de mes Eléves. M. Bienaimé, ami & aujourd'hui l'Adjoint de M. d'Eſlon, a été égalemeut au nombre *de mes Souſcripteurs*, & les engagemens de ces deux perſonnes *ont ſubſiſté dans l'Etude du Notaire chargé de les recevoir, non-ſeulement pendant tout le temps qu'a duré ma réunion avec M. d'Eſlon, mais même long-temps après notre dernière ſéparation.*

Or, je le demande, tout cela ſeroit-il arrivé, *ſi j'avois renoncé à la Souſcription?* La première choſe qu'auroient faite l'Avocat de M. d'Eſlon & M. Bienaimé, n'auroit-elle pas été de retirer leurs engagemens des mains du Notaire qui les avoit reçus? Tous les jours, *ils ſavoient qu'on alloit ſouſcrire chez ce Notaire*; &, loin de s'en plaindre, ils reſtoient eux mêmes Souſcripteurs, & néanmoins il avoit été convenu, dit-on, entre M. d'Eſlon & moi, *que la Souſcription n'exiſteroit plus.* En vérité, *quand on invente des faits, il faudroit au moins les inventer vraiſemblables* (1).

---

(1) Comment après cela le Docteur Meſmer peut-il dire qu'il n'a pas approuvé la Souſcription, & qu'on ne peut s'en prévaloir contre lui, parce qu'il ne l'a pas ſignée.

N° I V.

Lettre écrite par M. Bergaſſe au Docteur Meſmer, quelque temps avant le départ de celui-ci pour l'Angleterre.

Il paroît, Monſieur, par l'enſemble de votre conduite, que vous avez formé le projet de rompre ſans retour avec les perſonnes qui vous ont ſi puiſſamment aidé contre vos ennemis, & qui, en vous faiſant le ſacrifice de leur travail & de leur génie, ont tant contribué à vous acquérir la fortune & la renommée dont vous jouiſſez maintenant.

Ce projet, que bien des gens trouvent étrange, me ſemble à moi très-naturel. En général, il eſt dans le cœur humain de ne guères aimer ceux qui nous ont été utiles avec trop d'éclat. A côté d'eux on ſe croit dans leur dépendance, & il eſt tout ſimple qu'un moment arrive où leur préſence nous devienne importune.

En une telle circonſtance, Monſieur, je dois vous prévenir de deux choſes.

La première, que je rédige actuellement un Mémoire, contenant l'hiſtoire de mes relations avec vous (1). Je ſuis inſtruit que depuis quelque temps, les gens peu délicats qui vous dirigent, travaillent à l'envi à diminuer par d'adroites calomnies, & de légers mais dangereux menſonges (2), l'impreſſion que doit faire ſur tous les hommes, qui aiment le déſintereſſement & le courage, la manière ſi généreuſe & ſi noble, dont je vous ai obligé. Il faut donc que je parle, Monſieur, & que, par un Expoſé ſimple, de ce qui

(1) A l'époque de cette Lettre, j'avois effectivement commencé à écrire l'Hiſtoire de mes relations avec le Docteur Meſmer. Enſuite je m'étois déterminé à garder le ſilence, juſqu'à ce qu'enfin provoqué de la manière la plus cruelle par le Libelle auquel je réponds, je me ſuis vu contraint de publier des faits que j'aurois bien voulu toujours taire.

(2) Les menſonges depuis ſont devenus atroces.

s'eſt paſſé entre nous & des motifs, vous le ſavez, bien, héroiques, qui ont déterminé mes démarches, je prenne dans l'opinion publique, la place qui m'eſt due.

D'ailleurs, Monſieur, je ne veux pas vous nuire; je cherche moins ici à me défendre, qu'à me garantir, & les faits dans mon Mémoire, ſeront racontés avec beaucoup de calme & de modération. Ayant agi avec vous, depuis que je vous connois, avec tant de grandeur, de confiance & d'abandon, je ſens que, de quelque manière que vous-vous comportiez, vous ne devez jamais exciter ma colère; qu'il eſt une ſorte de dignité qui me convient, & que je ſerois au-deſſous du rôle que j'ai joué, ſi je me permetois un inſtant de vous haïr.

Le ſeconde choſe qu'il faut que je vous diſe, eſt du plus grand intérêt pour moi. Dans quelques-uns de mes Ecrits, & notamment dans le dernier, j'ai aſſocié à vos idées, une portion conſidérable des miennes; il n'a pas paru que ce mêlange nuisît à l'opinion qu'il faut avoir de votre Découverte; & ; ſi quelques-uns de vos Eléves, & vous même, à ce qu'on aſſure, avez penſé autrement, je vois qu'en général le Public a été frappé de la hardieſſe de l'enſemble que j'ai mis ſous ſes yeux.

Mais, Monſieur, dans ce dernier ouvrage, j'ai annoncé que, quelque jour, je développerois toutes mes vues ſur le monde & ſur l'homme; c'eſt-à-dire, ſur le ſyſtême général des connoiſſances humaines. Ce projet eſt très-ancien dans ma tête. Il y a quinze ans que j'ai imprimé pour la première fois que j'en étois fortement occupé, & il eſt vraiſemblable que, ſi ma ſanté ſe rétablit enfin, je le mettrai à exécution. Or, en le travaillant, je me propoſois de montrer (ſans vous faire le ſacrifice abſolu de mes connoiſſances) combien votre Découverte avoit étendu la ſphère de mes idées, à quelles méditations fortes, & d'un genre tout-à-fait extraordinaire elle m'avoit entraîné, & en conſéquence je voulois vous faire honneur, & de mes méditations & de mes idées. Aujourd'hui les choſes changent. L'expérience m'ayant appris que tant de généroſité de ma part ſeroit folie, vous trouverez bon que je ſépare de vos richeſſes le peu de bien que je puis avoir, & que mon eſprit, ſi peu fait pour l'eſclavage, briſant enfin tous ſes liens, ne ſe montre plus comme il eſt arrivé juſqu'à préſent, dans la dépendance du vôtre.

D'après cela, je vous préviens que dans le premier écrit, qui sortira de ma plume, revenant sur mes *Considérations* & sur le discours que j'ai prononcé en présence de vos Eléves, j'userai comme positivement à moi, de mes idées sur la gravitation, sur la théorie des sensations, considérée dans ses rapports avec la théorie du monde, sur l'imitation, sur l'imagination, sur l'éducation, sur la morale, sur les mœurs, sur les arts, sur la douleur, sur l'origine du désordre dans le monde & sur le mouvement universellement réparateur de ce désordre, mouvement auquel, comme on le verra dans la suite, je ne donne pas la même cause que vous. Ces idées certainement ne se trouvent ni développées, ni en germe dans vos *Aphorismes*, tels que vous nous les avez donnés; elles peuvent résulter du systême de Newton, de celui de Descartes, de celui d'Epicure, tout aussi exactement que du vôtre; & si je les ai attachées au vôtre, elles ne doivent pas pour cela cesser de m'appartenir.

Cependant je dirai, quoiqu'en vérité je puisse bien m'en dispenser, que c'est en méditant sur votre systême que je les ai rassemblées, & d'ailleurs dans toute occasion, je rendrai la justice la plus éclatante & la plus publique, à l'originalité singulière de votre Découverte, & à la fécondité de quelques-unes de vos idées. Ayant été si long-temps généreux, il ne me sera pas bien difficile de n'être que juste; je serai même juste encore avec assez de délicatesse, pour que, si mes méditations ont pu ajouter quelque chose à votre reputation, en les séparant des vôtres, je ne vous fasse rien perdre de votre gloire (1).

Plus d'un motif, Monsieur, me détermine à en agir ainsi.

D'abord, parmi vos Eléves, plusieurs, comme je viens de le dire, ont blâmé mon dernier ouvrage; plusieurs n'y ont pas reconnu la Doctrine de leur Maître, & se sont singulièrement occupés de déprécier les idées qu'il renferme. Or je mettrai par ma démarche toutes ces personnes parfaitement à l'aise, & je leur épargnerai le chagrin de voir plus long temps l'or de vos pensées obscurci par l'alliage des miennes.

---

(1) C'étoit en effet ainsi que je voulois agir. Il est cruel pour moi que le Docteur Mesmer m'ait forcé de m'écarter de mon premier plan.

Ensuite,

Enſuite, quoiqu'aujourd'hui pluſieurs de vos Eléves, & ſur-tout ceux dont vous compoſerez votre nouvelle Société, déclament contre mes conceptions, & faſſent profeſſion d'en blâmer la hardieſſe & l'étendue, je ſais cependant qu'il en eſt parmi eux qui ne craignent pas de les adopter, lorſque, hors de ma préſence, ils peuvent ſe les approprier, ou donner à entendre que je n'en ſuis pas l'Auteur. J'accuſe ſur-tout, de ces petites adreſſes le. . . . . qui s'eſt ſi bien caché, quand il y avoit quelque danger à paroître au nombre de vos défenſeurs; mais qui, le danger paſſé, vient de ſe placer ſi loyalement entre nous deux, pour briſer nos communs liens, & affoiblir très-à-propos l'idée qu'on pouvoit avoir de ma conduite & de mes talens. Or, Monſieur, j'ai bien pu vous faire le ſacrifice de mes réflexions, à vous que j'appelle un homme de génie; mais il ſeroit en vérité trop dur que je m'abandonnaſſe au pillage d'une foule d'hommes, qui n'ont à mes yeux qu'un mérite ordinaire, & ſur-tout du perſonnage cauteleux, qui ſe charge aujourd'hui, d'achever d'une manière ſi honteuſe votre deſtinée.

Enfin, Monſieur, le jour où je développerai toutes les parties du plan qui ſe deſſine depuis long-temps dans ma tête, je ne veux pas que l'on m'accuſe de n'employer que les idées des autres, lorſque je n'employerai que les miennes.

Je ne veux pas qu'ayant eu à côté de votre Découverte, & bien avant que votre Découverte me fut connue, des penſées qui me ſemblent originales, j'aye l'air de dérober ce qui eſt à moi, & je le veux d'autant moins que vous avez déjà du entrevoir dans ce que j'ai écrit, que mes principes différent eſſentiellement des vôtres. Il me convient donc dès-à-préſent de reprendre ma propriété trop franchement & trop imprudemment abandonnée. Je ne devois pas compter d'une manière exacte avec celui dont j'ai eſſayé de faire le bienfaiteur des hommes; mais il faut bien que je prenne des précautions pour l'avenir avec celui, qui, oubliant juſqu'à quel point je me ſuis compromis pour ſa gloire, combien de fois pour le défendre, j'ai couru le riſque de ma fortune, de ma réputation & même de ma liberté, a permis qu'à l'inſtant où je lui élevois un trône dans l'opinion, de triſtes calomnies & de miſérables complots deviniſſent ma récompenſe.

Voilà, Monſieur, ce que je voulois vous dire. Je me

dois à moi-même de ſéparer pour jamais ce que je ſuis, ce que je deviendrai, de ce que vous êtes, de ce que vous pourrez devenir. Je me dois d'éclairer d'un jour pur la plus belle partie de mon hiſtoire ; celle où, arrivé chez vous ſouffrant & malade, plein des ſouvenirs les plus douloureux, ne voyant devant moi qu'un avenir funeſte, détaché de tout, mais aimant encore les hommes, j'ai ſurmonté mes maux & mes peines, pour m'occuper de leur bonheur ; celle où, dans une longue obſcurité, m'oubliant tout entier pour vous, j'ai préparé parmi des dangers ſans ceſſe renaiſſans, les jours éclatans qui ſont aujourd'hui votre partage.

Et en vérité, Monſieur, ce n'eſt pas l'amour-propre qui me fera parler & agir comme je vous l'annonce ici, mais je trouve, & je viens de l'imprimer, qu'on devient coupable, lorſqu'on laiſſe impunément calomnier le bien qu'on a fait, ou celui qu'on ſe propoſe de faire : on accoutume ainſi les hommes à ne pas croire à la vertu.

Après des déclarations de ce genre, Monſieur, je ſens que nous ne ſommes plus faits pour nous retrouver enſemble. Auſſi mon deſſein n'eſt-il pas d'appartenir davantage à aucune des ſociétés qui, ſous vos auſpices, s'occupent de l'étude & de l'application de votre Découverte. Sitôt que j'aurai rempli la tâche qui m'eſt impoſée par la place que j'occupe dans notre actuelle Société, je me retirerai de ſon ſein ; &, libre de toute diſcuſſion, & dégagé de tout eſprit de parti, & vivant enfin pour la vérité, & la cherchant parce que j'ai beſoin d'elle, parce qu'elle importe à mon repos, & non pas parce qu'elle peut ſervir à ma gloire, je travaillerai en ſilence à opérer autant que mes forces me le permettront, dans les mœurs & les opinions humaines, l'interreſſante révolution dont je vous ai trop conſtamment & trop inutilement entretenu.

Adieu, Monſieur, un moment viendra où vous ſerez ſeul avec votre conſcience ; alors vous ſerez bien à plaindre ; &, ſi les hommes qui ſe ſont ſi généreuſement occupés de votre ſort, pouvoient aimer la vengeance, ils ſeront trop vengés.

Vous pouvez vous diſpenſer de me répondre.

Note. Encore une Obſervation qu'une circonſtance récente me met dans le cas de faire. Le Docteur Meſmer aſſure, dans ſon Libelle, que nous prétendons à tort qu'il n'a pas voulu rendre ſa Découverte publique ; qu'il a bien défendu à ſes Eléves, de faire imprimer ſa théorie telle qu'il l'a dépoſée dans les Archives de ſa Société ; qu'il a bien exigé d'eux, qu'ils n'inſtruiſiſſent qui que ce ſoit, ſans en avoir obtenu une parole d'honneur, que rien ne ſeroit révélé de ce qu'ils enſeigneroient, *& cela, pour prévenir les abus dont ſa Découverte eſt ſuſcetible* ; mais qu'ayant permis à tous indiſtinctement d'inſtruire à leur choix les perſonnes qu'ils trouveroient capables de pratiquer utilement le Magnétiſme ayant même permis d'écrire ſur le Magnétiſme, on ne pouvoit pas dire qu'il ait eu le deſſein d'arrêter les progrés de ſa Doctrine & de la tenir ſecrette. Il faut, une fois pour toutes, écarter ces miſérables Sophiſmes.

D'abord & en premier lieu, c'eſt en déſeſpoir de cauſe, c'eſt ſur les menaces du Comité, & d'après une lettre que je fis inſérer dans le *Journal de Paris*, dans laquelle j'annonçai, que le deſſein de notre Société étoit d'inſtruire dans le Magnétiſme, tous les Curés & les Chirurgiens de Campagnes, tous les Pères & Mères de famille qui le déſireroient, que le Docteur Meſmer s'eſt vu contraint d'accorder à ſes Eléves, la permiſſion d'inſtruire, ſous la promeſſe néanmoins du ſecret, quiconque leur paroîtroit propre à acquérir la connoiſſance du Magnétiſme.

En ſecond lieu, c'eſt mal à propos, c'eſt contre la vérité que le Docteur Meſmer ſoutient qu'on ne peut éviter les abus dont la Découverte du Magnétiſme eſt ſuſceptible, qu'en la propageant dans le ſecret. N'a-t-on donc pas plus à craindre d'un enſeignement ſecret confié à une multitude d'individus, dont le plus grand nombre n'a qu'une idée très-imparfaite de ce qu'il doit apprendre aux autres, que d'une révélation publique, qui mettra chacun & ſur-tout les hommes accoutumés à refléchir, dans le cas d'apprécier la Découverte du Magnétiſme ce qu'elle vaut, & d'en perfectionner ou d'en réformer la théorie & l'application. On voit ici l'embarras du Docteur Meſmer, qui ne pouvant plus arrêter les progrés de ſa Découverte, voudroit cependant faire enſorte qu'elle parut encore long-temps ſecrette, pour qu'il pût en uſer une ſeconde fois, d'une manière utile à ſa fortune.

En troiſiéme lieu, il eſt faux qu'en permettant à ſes

Eléves d'inſtruire qui bon leur ſembleroit dans la ſcience du Magnétiſme, & même en leur permettant d'écrire ſur le Magnétiſme (car, en effet, par ſes réglemens une telle permiſſion leur eſt accordée) le Docteur Meſmer ait fait la même choſe que s'il publioit ſa Découverte. Il faut bien ſaiſir l'eſprit des réglemens du Docteur Meſmer, réglemens rédigés avec une aſtuce incroyable & uniquement pour faire retomber ſur le Comité le blâme que le Docteur Meſmer avoit encouru. Par un des articles de ces réglemens, il eſt dit que perſonne ne pourra publier la théorie écrite du Docteur Meſmer, & cela n'eſt pas juſte; car on a payé cette théorie écrite, & le Docteur Meſmer n'en eſt plus le propriétaire. Par un autre article placé à beaucoup de diſtance de celui-là, il eſt dit qu'on pourra publier des Ouvrages ſur le Magnétiſme, à l'effet de détruire les préjugés qui s'oppoſent encore aux progrès de cette Doctrine; mais il n'eſt pas dit qu'on pourra publier des Ouvrages où la théorie & la pratique du Magnétiſme ſeront révélées. M. d'Eprémeſnil, dont on a voulu dans cette affaire ſurprendre la bonne-foi, s'étant apperçu du piége qu'avec un tel article on tendoit au Comité, pria le Docteur Meſmer de déclarer s'il entendoit, par cet article, laiſſer à chacun de ſes Eléves, la liberté d'écrire ſur la théorie & la pratique du Magnétiſme; le Docteur Meſmer, forcé de s'expliquer, ſe vit contraint de convenir qu'il n'accordoit pas, qu'il interdiſoit même expreſſément une telle liberté; de plus, on voit aſſez par le ſecret qu'il fait exiger de chacune des perſonnes qu'on inſtruit dans le ſyſtême de ſes connoiſſances, que ſon intention n'eſt certainement pas, qu'aucun de ſes éléves écrive pour révéler ce ſyſtême. Après cela qu'eſt-ce que la prétendue publicité dont on parle? Qui ne voit que le Docteur Meſmer forcé de donner, voudroit toujours retenir, qu'il ſe replie en cent façons pour échapper à ſes engagemens, & que ſes réglemens n'ont été imaginés que pour enlacer ſes Eléves dans de nouveaux liens, en paroiſſant les affranchir de ceux qu'ils avoient trop long-temps ſupportés?

Le Docteur Varnier, rayé du tableau de la Faculté, pour avoir pratiqué le Magnétiſme, & appellant du Décret de ſa Compagnie, vient de ſuccomber au Parlement, malgré un excellent Mémoire écrit par Me. Fournel pour ſa défenſe, Mémoire auquel les Médecins n'ont pas oſé répondre. Le Docteur Varnier eut-il ſuccombé, s'il eût été permis d'é-

crire librement ſur le Magnétiſme, comme ſur l'Electricité par exemple, s'il n'eut pas profeſſé une Doctrine ſecrette, ce qui eſt contraire aux ſtatuts de ſa Compagnie (1), ſi le Docteur Meſmer, ſuivant l'effet de la Requête que je l'avois engagé à préſenter au Parlement, & ſur laquelle il avoit obtenu qu'il ſeroit procédé à un nouveau Jugement de ſa Découverte, avoit développé toutes ſes idées, & même ſi l'on veut toutes ſes erreurs, avec franchiſe & nobleſſe en préſence des Commiſſaires qui lui auroient été nommés; s'il eût invité tous les Savans à venir diſcuter ſes opinions avec lui, à s'occuper avec lui des nouveaux phénomènes, qu'il pouvoit leur montrer; comment n'a-t-on pas conçu que le premier Tribunal de la Nation ne devoit pas protéger une Doctrine occulte; qu'en mettant ſous la protection de la Loi, l'inventeur de cette Doctrine, il avoit fait tout ce qu'on devoit attendre de ſon équité; mais qu'il ne pouvoit entrer dans ſes principes d'approuver ou directement ou indirectement le ſecret que cet inventeur jugeoit à propos de garder ou de faire garder ſur le ſyſtême de ſes connoiſſances.

P. S. J'apprends, dans ce moment, que le Docteur Meſmer, toujours occupé de diffamer ſes bienfaiteurs, vient de faire rédiger contre eux à Londres, par une plume très connue, un nouveau Libelle écrit avec plus d'art que le premier, & que M. Kormann, auquel comme on l'a vu, il doit plus particuliérement tout ce qu'il eſt devenu, mais auquel il ne peut pardonner le compte qu'en ſa qualité de Tréſorier, il a été obligé de rendre au Comité, des ſommes qu'il a touchées pour lui, ſe trouve cruellement traité dans ce Libelle. J'en attends la publication. Alors le temps des ménagemens ſera paſſé, & j'eſpère y répondre de manière (ſi toutefois il eſt beſoin d'y répondre), que j'ôterai pour jamais à la bande de calomniateurs & d'hommes vils, dans laquelle nous avons eu le malheur de tomber, la fantaiſie de nous tourmenter davantage.

---

(1) Il faut applaudir au courage qui a porté le Docteur Varnier à faire publiquement l'aveu de l'inſuffiſance de ſon art, & à chercher ailleurs une autre ſcience & d'autres reſſources; mais il ne faut pas s'étonner qu'il n'ait pas réuſſi dans ſa Défenſe.

F I N